

Pour un avenir commun en Méditerranée

Propositions portées par IPEMED en concertation avec des partenaires euroméditerranéens

La crise économique et financière et ses répercussions en Grèce et peut-être demain dans d'autres pays de l'Europe méditerranéenne, exige plus d'Europe, plus de solidarité et plus de régulation. Dans le même temps, la montée en puissance des grands pays émergents, organisés dans de grands ensembles régionaux (Asie orientale, Alena, Mercosur) se poursuit.

L'équation qui a donné naissance à l'UPM en 2008 est plus que jamais d'actualité :

- le bassin euroméditerranéen est la bonne échelle ; c'est en créant ce grand espace économique et financier, demain, de 500 millions de population au Nord et de 500 millions au Sud que nous pourrions valoriser les atouts que constituent la proximité, la complémentarité et la solidarité, et peser dans la compétition mondiale ;
- l'union de projets, en mobilisant les acteurs privés et en priorité les entreprises, est le moyen de pallier la crise des finances publiques ;
- la parité politique Nord-Sud est indispensable pour retrouver les chemins de la confiance et assurer une régulation internationale.

L'avenir ne peut pas attendre, il ne peut pas être peuplé de nos conflits non résolus et de nos faiblesses collectives. Le moment est venu de construire un avenir commun à tous les peuples européens, arabo-musulmans, turc et israélien.

Les présentes propositions sont le fruit de deux ans de travail. Ce travail s'est appuyé sur de nombreux partenariats, que l'on retrouve dans les signatures et les soutiens de ces fiches : experts des deux rives, institutions de prospective ou d'études des pays de la région, entreprises

et regroupements d'entreprises, ONG dédiées au développement économique euroméditerranéen. En aucun cas, IPEMED n'est un concurrent aux centres d'expertise existants ou au processus diplomatique et politique. Nous sommes des agitateurs d'idées avec comme seule ambition de participer à lever les obstacles à la construction de la région.

Ces propositions portent sur les domaines sectoriels dans lesquels se concentrent les principaux enjeux de la région : la création d'un espace financier commun, une réponse collective aux enjeux de l'eau, la coopération dans le domaine rural et agricole pour faire face à l'insécurité alimentaire, le lancement d'une politique énergétique commune.

La réussite passe aussi par des actions de portée transversale : le lancement d'une politique migratoire euroméditerranéenne ; la réalisation d'une prospective partagée, visionnaire et volontariste de la région, sans laquelle il n'y aura pas de mobilisation possible en faveur d'un avenir commun ; la substitution de la mobilité professionnelle à l'immigration choisie qui permettra de faire l'Union par les hommes et l'instauration d'une politique d'aménagement du territoire qui permettra de construire la Méditerranée des territoires, des villes et des régions.

Deux actions compléteront nos propositions : le brassage des décideurs qui feront la Méditerranée de demain ; et le soutien aux réseaux professionnels transméditerranéens qui commencent à mailler le territoire et l'économie de notre région.

La valeur ajoutée d'IPEMED dans ces propositions est double. D'abord, elle place les entreprises au cœur des projets, aux côtés des décideurs publics. Ensuite, elle envisage de véritables politiques communes, des régulations communes et des instances qui recevraient des Etats de la région des compétences importantes. Nous nous inscrivons dans la durée : nous savons que le chemin sera long ; nous savons que, pour commencer, la décision restera aux Etats, sous l'impulsion du Secrétariat général de l'UPM à Barcelone. Mais les propositions présentées ici doivent se comprendre dans un processus qui devrait, en vingt ou trente ans, déboucher sur une réelle Union. Les acteurs économiques euroméditerranéens sont déjà en action.

*Radhi Meddeb, PRÉSIDENT,
Jean-Louis Guigou, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL*

PROJETS

Pour une meilleure intégration de l'espace financier en Méditerranée

Sécurité alimentaire et droit à l'alimentation en Méditerranée

Une « Agence méditerranéenne de l'eau » pour passer de la stratégie à l'action

Faire de l'énergie la première politique euroméditerranéenne commune

Faire l'Union par les hommes : une « CECA migratoire »

Faire la Méditerranée des territoires, des villes et des régions

Prospective Méditerranée 2030

Les réseaux économiques professionnels transméditerranéens

Pour une meilleure intégration de l'Espace Financier en Méditerranée



CONTEXTE ET ENJEUX

DANS UNE ÉTUDE pour la Caisse des Dépôts (France), le cabinet McKinsey évalue le «pipe» de projets publics à 5 ans à 200 Mds€ dans neuf secteurs d'activité de onze PSEM (hors Turquie mais incluant la Libye) soit 40 Mds€ par an sur 5 ans. Par ailleurs, la BEI estime les besoins, pour les dix prochaines années et sur la seule rive sud de la Méditerranée, à 100 Mds€ dans le domaine énergétique, 110 Mds€ pour l'aménagement urbain (eau, assainissement, traitement des déchets, transports urbains), 20 Mds€ pour la logistique (ports, aéroports, autoroutes) et 20 Mds€ pour le soutien au développement d'entreprises, en contribution aux 50 millions d'emplois que les PSEM doivent créer d'ici 2020.

L'ensemble des acteurs actuels : Etats du Sud et de l'Est de la Méditerranée, Banques locales, Insti-

tutions multilatérales de financement du Développement, acteurs privés, n'est pas à même de couvrir de tels besoins. L'investissement reste faible dans la région et plus encore dans sa dimension privée, en particulier s'agissant des investissements d'infrastructure s'inscrivant dans un long terme perçu comme trop risqué pour la rentabilité attendue. La formation brute de capital fixe (investissements publics et privés) rapportée au produit intérieur brut est inférieure à 25% dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), contre 40% pour la région Asie de l'Est et Pacifique. L'épargne disponible localement reste peu mobilisée par les systèmes financiers classiques, la région étant en particulier marquée par de faibles taux d'intermédiation et un développement limité de ses marchés financiers.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Face à l'ampleur des besoins de financement dans les PSEM, des opportunités nouvelles de coopérations euro-méditerranéennes se dessinent. Le moment est opportun car (1) l'Europe doit identifier des relais de croissance dans son environnement immédiat ; (2) les PSEM ne peuvent pas trouver individuellement les moyens de faire face aux risques monétaires, aux risques de débouchés, aux risques des IDE à long terme, aux risques d'exportation. Il est proposé de mettre en place de manière progressive, en adoptant le principe d'une application à géométrie variable, une architecture financière ambitieuse propre à la région, articulée autour d'une banque de développement de la Méditerranée. Cette architecture s'inspire de celle des institutions de Bretton Woods : Banque, Fonds monétaire, agence de garantie des investissements, cadre régional harmonisé de la protection de l'investissement, mécanismes de règlement des différends...

Seul, ce format est en mesure de répondre aux déficiences relevées dans la région dans le cadre des travaux de l'«Initiative pour l'Investissement en Méditerranée» (www.zim.coop), conduite conjointement par la CDC (France), la CDG (Maroc) et IPEMED. Une telle architecture est nécessaire pour :

1. soutenir et dynamiser l'investissement aux premières étapes de la création d'entreprises ;
2. développer les marchés de capitaux dans la région et encourager leur rapprochement ;
3. renforcer et étendre les dispositifs de garantie des exportations ;
4. offrir un cadre global, commun et concerté pour la sécurisation des investissements ;
5. garantir une plus grande stabilité monétaire de la région ;
6. fédérer les initiatives existantes et participer à la dynamisation de l'investissement ;
7. créer les conditions pour la transformation à long terme de l'épargne des migrants.

L'adversité de la conjoncture actuelle milite pour aller de l'avant et créer les conditions d'une rupture avec les attermolements du marché et la mollesse de la croissance. A minima et à défaut de telles décisions, trois actions doivent être menées sans délai par la puissance publique :

- Mise en place d'un Fonds de garantie des infrastructures ;
- Mise en place d'un Fonds de soutien et de garantie des PME ;
- Constitution, auprès du secrétariat Général de l'UPM, d'un groupe de travail, reprenant la démarche de 2IM et ses équipes afin d'aboutir rapidement à la formulation et l'adoption des propositions concrètes. Seules de telles décisions permettront de faire que le privé prenne le relais de l'action publique, se déploie avec sécurité dans l'ensemble des pays de l'Union pour la Méditerranée, fasse preuve d'innovation et que le Partenariat Public Privé assure un effet de levier maximal aux ressources disponibles.

Constats

1. L'IMPORTANCE DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET DES MARCHÉS DE CAPITAUX. Comme beaucoup d'autres pays émergents, les PSEM ont une offre bancaire encore insuffisante en matière de crédits d'investissement ; les banques sont souvent mal armées face aux besoins de financement à long terme des acteurs économiques. Elles se concentrent sur le financement à court terme et leurs exigences en matière de garanties sont exorbitantes face aux possibilités des PSEM. Pour compléter cette offre bancaire, il conviendrait de faire appel à des vecteurs de financement plus spécialisés tant pour la création et le développement des entreprises, que pour leur accès direct aux marchés de capitaux. Une économie du capital investissement est désormais bien ancrée dans les PSEM ; mais relativement récente, elle n'est pas encore complète, notamment sur les premières phases de développement des entreprises.

S'agissant des marchés des capitaux, le dynamisme de plusieurs bourses des PSEM reste trop ignoré, alors qu'il donne actuellement lieu à des rapprochements d'envergure. Le potentiel des marchés de capitaux est important dans toute la région. Dans ce domaine, l'Europe est absente : aucune grande bourse européenne ne relaie celles des PSEM ; aucun index n'a été défini dans le cadre euro-méditerranéen.

2. LES PSEM ONT LARGEMENT RATTRAPÉ LEUR RETARD EN MATIÈRE D'IDE. De 2000 à 2007, les PSEM ont largement rattrapé leur retard en matière d'IDE et il n'y a guère de raisons de croire que la crise va inverser durablement les tendances constatées jusqu'en 2007. Certains des PSEM sont ainsi devenus parmi les pays qui, au monde, reçoivent le plus d'IDE proportionnellement à leur taille économique (source : classement 2006 CNUCED). Dans certains PSEM cela aura eu pour conséquence de faire reposer l'effort d'investissement très majoritairement sur l'étranger (Jordanie). Les IDE se tournent de plus en plus vers les industries lourdes, soit pour exporter, soit pour satisfaire un marché local en pleine expansion. Malgré la crise, plusieurs PSEM engrangent aujourd'hui le fruit d'efforts engagés depuis plusieurs années.

3. LES PSEM NE DISPOSENT PAS DE DISPOSITIFS LEUR PERMETTANT DE GARANTIR D'AVANTAGE LEURS EXPORTATIONS. La plupart des PSEM, à l'instar de leurs voisins du Nord, distribuent à leurs entreprises nationales des aides à l'exportation et à l'implantation à l'étranger, en ciblant parfois certains types d'entreprises, notamment technologiques. Ces garanties demeurent limitées, tant en nombre qu'en finalités de financement couvertes, tandis que les banques locales conditionnent encore fréquemment l'accès à des crédits en devises à la constitution de dépôts en monnaie locale prohibitifs pour les PME. Dans les PSEM, les garanties publiques sont en général consacrées quasi exclusivement à la couverture du non-paiement des exportations et sont loin de garantir l'ensemble des étapes du parcours des entrepreneurs à l'international. En comparaison, les systèmes occiden-

taux couvrent successivement : la prospection de marchés (couverture d'une partie des frais de prospection engagés non amortis par un niveau suffisant de ventes), le préfinancement des exportations, le risque de change lié à un contrat d'exportation, l'exécution du contrat et son paiement, la garantie du crédit fournisseur, celles des biens immatériels (brevets, marques...), celle de la mobilisation des créances nées sur l'étranger, celle des crédits documentaires, ainsi que le risque politique susceptible de frapper les investissements.

4. DES GARANTIES JURIDIQUES DE L'INVESTISSEMENT PERÇUES COMME INSUFFISANTES. Tous les Etats de la région Méditerranée ont adopté des lois ou codes nationaux sur l'investissement étranger (source Anima 2010). 582 traités bilatéraux de protection de l'investissement ont été adoptés, dont 73 traités conclus entre pays de la région (mais dont un tiers n'est pas en vigueur) (source OCDE 2010). Un certain nombre d'accords de libre échange conclus par les pays de la région comprennent en outre également des dispositions en matière de protection de l'investissement. La plupart des pays de la région est aussi partie à des organisations régionales dont certaines prévoient un régime spécifique de garantie des investissements (Organisation de la Conférence Islamique, Ligue Arabe, Union du Maghreb Arabe) complété par une cour internationale d'arbitrage (Ligue Arabe) et/ou une agence de garantie des investissements (Ligue Arabe, organisation de la conférence islamique). Douze Etats sont partie à la convention de Washington fondant le CIRDI.

Pour autant, il ressort d'un certain nombre de rapports réalisés notamment par l'OCDE et la CNUCED mais également des entretiens avec un certain nombre d'investisseurs du Nord de la Méditerranée et des pays du Golfe que les attentes en matière de protection de l'investissement dans la région demeurent fortes. En particulier, l'expérience de la crise argentine et des mesures administratives qui ont suivi ont convaincu les investisseurs de l'importance d'un cadre juridique de protection et de promotion de l'investissement permettant de neutraliser ou de compenser les risques politiques ou systémiques de manière rapide et efficace.

5. LA STABILITÉ MONÉTAIRE DES PSEM, UN VÉRITABLE ENJEU. La crise financière mondiale n'a pas épargné les PSEM car leurs ressources en devises diminuent (baisse des transferts, baisse des IDE, chute des exportations...). Cette crise pourrait menacer leurs équilibres monétaires et financiers. Certains PSEM ont des importations venant de l'UE payées en euro alors que l'essentiel de leurs exportations vers le reste du monde est libellé en dollar. Un effet de ciseau va apparaître avec la guerre des monnaies qui risque de mettre de fait en danger le décollage de ces pays.

Une intégration économique régionale n'est guère envisageable sans une certaine stabilité financière entre les différentes monnaies concernées, avant même qu'un principe de libre échange ne trouve à s'appliquer à toutes les catégories de biens. La question d'un accrochage monétaire des PSEM à l'euro doit donc être posée.

Propositions

1. UNE NÉCESSAIRE COORDINATION DES PROJETS.

Une instance multilatérale devrait être chargée de l'orientation, de la coordination et de la supervision des actions et engagements d'ordre public dans le cadre des projets retenus par l'UPM. Une telle instance pourrait assez naturellement être le Secrétariat de l'UPM. Les bailleurs de fonds mettraient à disposition leurs expertises et pourraient piloter directement la partie publique des financements européens. Mais il pourrait également être fait appel à d'autres investisseurs publics et privés, y compris extérieurs à la région. Une structure opérationnelle devrait être créée, qui serait maître d'ouvrage, responsable de la labellisation des projets, de leur ingénierie juridique et financière et de leur conduite. Elle agirait pour le compte du Secrétariat et pourrait lui être rattachée, en même temps qu'elle assurerait la liaison avec les bailleurs de fonds et les investisseurs rassemblés autour des projets ; venus d'horizons publics et privés différents, ces investisseurs pourraient être associés au sein d'un Trust, qui désignerait lui-même la structure comme son trustee. Une telle formule aurait pour principal intérêt de donner, dans un cadre multilatéral, une unité de conduite des projets, tout en fédérant divers investisseurs au service de leur financement.

2. UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE À LA RÉGION. À l'instar de la BERD à partir de 1989 pour l'Est Européen, une banque de développement de la Méditerranée pourrait apporter à la région une valeur ajoutée indiscutable :

- D'abord, sa création serait un signal fort donné aux investisseurs. Elle contribuerait à restaurer la confiance vis-à-vis des gouvernements, des systèmes bancaires et des partenaires industriels. Par sa seule existence, elle créerait les conditions de la sécurité des flux d'épargne et d'investissement.
- Elle permettrait de passer d'une logique de fonds d'investissement à une logique de développement transversal, régionalement intégré et durable et donnerait le signal d'une région solidaire engagée dans la construction et la défense d'un avenir commun.
- Elle permettrait la transformation des encaisses oisives en ressources longues et favoriserait les conditions de stabilité et d'ancrage monétaire.
- Même avec un ticket modeste dans le financement des projets, l'intervention de la banque méditerranéenne aurait un effet catalyseur en entraînant les banques commerciales et autres investisseurs en fonds propres en les rassurant sur la faisabilité des projets.
- A l'instar de la BERD pour l'est européen, cette banque doit remplir les fonctions essentielles orientées vers la mise à niveau des économies de la région et le financement des PME et du secteur privé.
- Elle contribuerait à l'amélioration de la qualité des projets en apportant une expertise et une capacité d'identification et d'évaluation des risques largement déficitaires dans la région.

• Enfin, seule, une banque de développement régionale sera en mesure de porter des projets transversaux, ambitieux et mobilisateurs : TGV de la rive sud, interconnexions électriques, autoroutes transversales... Jusque là, seul le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social finançait de tels projets, mais avec des moyens limités.



3. UN FONDS DE GARANTIE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES.

Initié par l'Europe, et pouvant associer les acteurs traditionnels de la garantie du risque politique, un tel Fonds est un vecteur idéal de concentration de moyens publics qui aboutit à une démultiplication des moyens engagés. Particulièrement adapté à des projets à revenus différés et à relativement faible rendement, ce Fonds apporterait sa garantie à des projets d'énergie (production, transport et distribution d'électricité, de gaz), énergies renouvelables, des projets de transport, de télécommunications, d'environnement (eau et assainissement, gestion des déchets, dépollution) mais également de capital humain et social (hôpitaux, établissements d'enseignement, logements sociaux). A côté des risques politiques traditionnels, il pourrait couvrir les risques de liquidité, au-delà d'une maturité déterminée et favoriser ainsi le financement à long terme des projets.

4. UN FONDS EURO-MÉDITERRANÉEN COMMUN DE GARANTIE DES EXPORTATIONS.

Un tel Fonds, dont une des fonctions pourrait être d'assurer une plus grande coordination des agences de garanties export nationales intervenant dans la région, apporterait aux organismes des PSEM actifs dans ce domaine, des moyens complémentaires pour : élargir la gamme de leurs prestations ; améliorer leurs conditions de réassurance et bénéficier, dans le cas de procédures longues, d'avances leur permettant d'indemniser rapidement leurs entreprises clientes en tout ou partie; travailler davantage avec les banques locales, lesquelles, de manière générale dans les PSEM, assurent encore peu la promotion des garanties d'exportation.

5. UN FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE PME PRIORAIREMENT DÉDIÉ AUX CLUSTERS.

Ce Fonds viendrait en complément de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises (IMDE) initiée par l'Italie et l'Espagne en lien avec la BEI. Il mobiliserait les régions d'Europe (Italie / Espagne / France dans un premier temps) en partenariat avec les régions du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour la mise en place d'un instrument concret d'appui à la création et au développement d'entreprises :

- sur une logique de territoire avec une priorité d'action sur les clusters et pôles de compétitivité, ce Fonds serait à même de mobiliser toutes les actions déjà existantes au Nord et au Sud (recherche / universités / amorçage / capital investissement / grandes entreprises / PME...);
- accompagnant par une assistance technique forte l'étude des dossiers des entreprises, il serait à même de favoriser la multiplication de véritables Fonds clus-



ters attirant à la fois les capitaux locaux et les investissements internationaux (Europe, Golfe...).

6. LA DYNAMISATION DES MARCHÉS DE CAPITAUX EN FAVORISANT LEUR RAPPROCHEMENT. Les enjeux du développement des marchés de capitaux sont de permettre l'accès des entreprises à une ressource non bancaire, de trouver de plus nombreuses possibilités de sorties pour les investisseurs, de mobiliser l'épargne locale, de donner des gages aux pays d'accueil d'investissements directs étrangers sur la durabilité de ceux-ci et sur leur apport pour les économies d'accueil. Réciproquement, cela permettrait aux investisseurs étrangers d'évoluer dans un cadre plus sécurisé. De premières réalisations dans les PSEM ouvrent des pistes.

7. FACE À DES BESOINS EN INVESTISSEMENTS CONSIDÉRABLES, et dans une conjoncture où les budgets publics dans les PSEM sont fortement contraints par la crise financière et économique, le recours par les gouvernements de la région au partenariat Public Privé pour la réalisation des projets d'infrastructures mais également le financement des PME devient inéluctable. Le développement de tels mécanismes encore peu répandus dans la région pourrait être favorisé par l'élaboration et l'adoption d'un cadre régional harmonisé de PPP qui aurait l'avantage (1) de donner aux investisseurs plus de lisibilité juridique et de transparence transactionnelle; (2) d'assurer une répartition raisonnable du risque entre opérateurs privés et puissance publique; (3) de mobiliser les opérateurs privés locaux; (4) de renforcer la capacité institutionnelle des Etats pour piloter les PPP et enfin (5) de développer des schémas de financements innovants à long terme absolument nécessaires pour les infrastructures.

8. UN CADRE RÉGIONAL DE L'INVESTISSEMENT EN MÉDITERRANÉE QUI POURRAIT S'ARTICULER SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

- Multilatéralisation des standards de traitement de l'investissement reconnus par les Etats de la région;
- Multilatéralisation des standards de comportement de l'investisseur applicables dans les Etats de la région;
- Flexibilité, permettant à tous les Etats, au travers d'un système de déclarations, d'être dans le système multilatéral tout en faisant valoir certaines spécificités clairement identifiées ou d'accorder une protection renforcée à certaines catégories d'investissements ;

- Institution d'un Secrétariat de l'investissement en Méditerranée (SIM) en charge de superviser la mise en œuvre de l'accord multilatéral.

Un tel cadre multilatéral permettrait, d'une part, aux investisseurs de se fier à des garanties de protection clairement identifiées pour chaque pays et offrant un cadre régional homogène, d'autre part, aux Etats de faire valoir leurs spécificités tout en pouvant apprécier et discuter dans un forum multilatéral les effets, négatifs ou positifs, de ces spécificités sur le comportement des investisseurs dans leurs économies respectives. Enfin à ce multilatéralisme de la protection de l'investissement devrait sans doute être adjoint un Tribunal des Investissements permettant de rechercher une plus grande efficacité et une plus grande cohérence de la justice arbitrale et une Agence de garantie des investissements. En effet, pas de garantie sérieuse sans sanction efficace de la violation de la règle de droit et sans prompt indemnisation des préjudices de l'investisseur ou de l'Etat hôte de l'investissement. Au-delà même de son rôle premier, l'agence de garantie des investissements pourrait aussi être le centre d'un échange d'expérience et de réflexion entre les Etats de la région sur les améliorations à porter aux cadre juridiques nationaux de protection et de promotion de l'investissement. En tout état de cause, l'existence d'un cadre juridique de l'investissement perçu comme protecteur rendra moins coûteuse la couverture assurancielle des risques politiques par les mécanismes existants.

La mise en œuvre d'un tel cadre pourrait se faire de manière pragmatique par adhésion des pays au cas par cas et/ou sur base des projets promus.

9. MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS. Le travail de réflexion engagé doit être repris à son compte par les autorités de l'Union pour la Méditerranée et déboucher rapidement sur des propositions concrètes. Les pistes identifiées doivent continuer à être explorées et devront faire l'objet de propositions concrètes soumises aux organes de gouvernance de l'Union pour la Méditerranée.

Un groupe de travail devra être constitué sans délai, reprenant l'équipe et la démarche de 2IM, associant aux côtés des experts des Etats membres de l'Union pour la Méditerranée des membres de la société civile ayant déjà travaillé sur ces sujets et dont le secrétariat aura la charge d'organiser un programme de travail susceptible d'aboutir rapidement aux propositions attendues.

Eric Diamantis : Avocat au Barreau de Paris (France). **Michel Gonnet** : Président d'Eudoxia Conseil (France). **Abderrahmane Hadj Nacer** : Ancien gouverneur de la Banque d'Algérie (Algérie). **Radhi Meddeb** : Président d'IPEMED, Président Directeur Général Groupe COMETE Engineering (Tunisie).



IPEMED

· INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN ·

L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → www.ipemed.coop

Sécurité alimentaire et droit à l'alimentation en Méditerranée



CONTEXTE ET ENJEUX

LA QUESTION ALIMENTAIRE va devenir, pour toute la région, un problème crucial sous l'effet de :

- la croissance de la population au Sud et à l'Est de la Méditerranée, avec près de 400 millions de personnes à nourrir en 2030,
- la montée des déséquilibres nutritionnels et des maladies accompagnant l'abandon progressif de la diète méditerranéenne,
- la dégradation des écosystèmes, le réchauffement climatique, la diminution des surfaces agricoles disponibles et des ressources en eau, affectant gravement le potentiel productif local qui fournit aujourd'hui plus de 25 millions d'emplois dans la région.

Conséquence : un déficit alimentaire biologique et économique croissant, une dépendance accrue des importations, à partir de marchés internationaux instables.

Si rien n'est entrepris dès maintenant, une catastrophe sociale, économique et écologique, à terme assez rapproché, est inévitable. L'UE est directement concernée au titre de la géopolitique et de la contribution au droit à l'alimentation et au développement durable. Elle doit réagir et dépasser les discussions sur les accords de libre échange euroméditerranéens dans lesquels on s'enlise depuis trente ans.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

L'UE doit innover en proposant une nouvelle politique agricole et alimentaire méditerranéenne, fondée sur son expérience d'un demi-siècle et sur des principes de solidarité et de co-développement, selon des axes et des dispositifs qu'elle sait concevoir et mobiliser :

- favoriser dans les PSEM l'augmentation de la production alimentaire locale par un investissement significatif dans la R&D, la formation et la mise en place d'institutions structurant les filières du type OCM

(organisation commune de marché) et interprofessions, et de réglementations permettant l'amélioration de la qualité des produits (normes et labels) ;

- promouvoir le modèle alimentaire méditerranéen par l'éducation, le développement des indications géographiques et un plan de communication dans les pays membres de l'UPM et dans le monde, afin de reconquérir les marchés intérieurs et d'accroître les exportations ;
- construire une sécurité alimentaire collective régionale en activant les complémentarités Nord-Sud et Sud-Sud à travers

des contrats d'approvisionnement à moyen terme et des stocks de sécurité pour les produits stratégiques (céréales et oléagineux) et une préférence commerciale euro-méditerranéenne à l'échelle de l'UPM pour l'ensemble des produits alimentaires.

Ces dispositifs présentent le double avantage d'être rapidement opérationnels et relativement peu coûteux. Ils pourraient être mis en place sur la base du volontariat et du cofinancement au niveau des PSEM, après validation au second sommet de l'UPM.

La sécurité alimentaire en Méditerranée constitue probablement l'un des défis les plus critiques que la région aura à affronter dans les prochaines décennies. L'UPM devrait, dès lors, en faire une priorité allant jusqu'à constituer un cadre institutionnel adapté pour concevoir et mettre en place une véritable politique de sécurité alimentaire, prenant la forme d'un pacte euro-méditerranéen.

1. La sécurité alimentaire en Méditerranée : un enjeu majeur

DU POINT DE VUE DU CONSOMMATEUR, la sécurité alimentaire fait écho au «droit à l'alimentation» qui figure dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948. Or si les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée sont proches de maîtriser la sous-alimentation, il n'en va pas de même en ce qui concerne la qualité de leurs aliments et la sauvegarde de leur patrimoine culinaire. En effet, les maladies d'origine alimentaire représentaient 55% de la mortalité dans les PSEM (Balkans compris) en 2002. D'autre part, les enquêtes montrent que le fameux modèle alimentaire méditerranéen, considéré comme optimal pour la santé par les nutritionnistes, est en voie de disparition dans les pays qui l'ont inventé au fil de cinq millénaires.

DU POINT DE VUE DE LA PRODUCTION, la situation est également préoccupante dans l'ensemble du Bassin méditerranéen du fait de fortes contraintes sur la terre, l'eau et les filières. A un potentiel foncier agricole limité (moins de 85 millions d'ha cultivables dans la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient, ANMO), s'ajoutent des ressources hydriques insuffisantes et une pression urbaine, industrielle et touristique croissante. Cette situation sera aggravée par le changement climatique qui pourrait entraîner des baisses de production de l'ordre de 20% dans la zone. Enfin, les filières alimentaires restent peu structurées et globalement sous-performantes. Elles sont marquées par une dualité interne entre un secteur moderne et un secteur traditionnel qui reste largement majo-

ritaire et pèse encore lourd dans les économies nationales. Cette situation explique, pour l'essentiel, les importants écarts de productivité des entreprises locales avec les firmes dominant le marché international.

DU POINT DE VUE DE LA GOUVERNANCE, les PSEM se caractérisent par la faiblesse du dispositif d'observation de terrain (par exemple, pas de statistiques de veille sanitaire, ni de réseau d'information comptable agricole et agroalimentaire), l'absence de véritable politique alimentaire et nutritionnelle, l'effacement des politiques agricoles après la période d'ajustement structurel (années 80), un cadre réglementaire sur la qualité des produits incomplet ou peu appliqué, et le poids du secteur informel.

Si rien n'est entrepris, les pires crises alimentaires sont à venir. Tous les exercices de prospective mondiale menés dans la période récente pointent la zone ANMO comme la plus déficitaire en termes de disponibilités alimentaires par habitant, avec une aggravation de la situation dans les décennies à venir du fait d'un écart croissant entre les ressources productives locales et les besoins générés par une population en augmentation (380 millions de personnes en 2030, + 25% par rapport à 2010). Il en résultera mécaniquement une facture commerciale explosive (16 milliards US\$ en 2004-2006, + 34% depuis 1995, + 80% en 2007-2008, doublement probable autour de 2030).

2. Géopolitique de la sécurité alimentaire

LES CRISES ALIMENTAIRES ont une cause commune: l'excès de dérégulation. La foi dans la capacité des marchés à répartir les ressources et les marchandises, à gérer les risques en les transférant à ceux qui sont les plus à même de les porter, nous a aveuglés. Plutôt que de décider par nous-mêmes quelle priorité est donnée à l'alimentation, nous avons laissé cette décision aux marchés financiers sur lesquels les matières premières, dont les denrées alimentaires, sont traitées comme des actifs.

Les raisons de la crise alimentaire récente sont toujours là. Dès que le prix du baril dépasse 80 us \$, les biocarburants deviennent attractifs et réduisent les disponibilités alimentaires en céréales, oléagineux et sucre. Dès que la croissance de l'Asie s'emballle, ses importations de produits alimentaires suivent. Dès qu'une menace sur les marchés monétaires et financiers apparaît, les fonds d'investissement spéculent sur les matières premières.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. La prochaine crise alimentaire peut survenir d'un

moment à l'autre, avec son cortège de souffrances et de pauvreté pour une proportion croissante de l'humanité. Elle risque d'être particulièrement violente dans la zone ANMO.

Nous pouvons réclamer une réforme en profondeur des marchés mondiaux de matières premières, pour y introduire une régulation accrue, et éviter ainsi les traumatismes qui accompagnent l'explosion des bulles spéculatives. Ces changements seront collectifs ou ne seront pas. C'est au G20 et dans les forums mondiaux – Organisation mondiale du commerce, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Cnuced – que cet agenda doit être promu et débattu. La France et l'Union européenne ont obtenu des engagements forts de revoir la réglementation internationale des marchés financiers. Il faut y ajouter les marchés des matières premières.

Cette action doit être soutenue par une dynamique au sein de l'Union européenne. Les discussions engagées au titre du bilan de santé de la réforme de la politique agricole commune, doivent être l'occasion de mettre à plat les dérives d'une gestion exclusive par les marchés de l'agriculture et de l'alimentation de l'Europe et de la Méditerranée.

3. Trois volets d'action pour assurer la sécurité alimentaire

LES PISTES D'ACTION SUGGÉRÉES sont guidées par un objectif de renforcement de la sécurité alimentaire régionale. Elles s'inscrivent dans une perspective de développement durable, fondé sur une solidarité de proximité.

En premier lieu, il faut agir vigoureusement pour l'amélioration de la situation nutritionnelle par la promotion d'un modèle méditerranéen contemporain et enraciné dans l'histoire. Un tel modèle est porteur d'une différenciation permettant la reconquête des marchés intérieurs et l'expansion internationale. Pour consolider et promouvoir la diète méditerranéenne, des actions d'information, de formation et de communication sont nécessaires. L'information passe par le recensement du patrimoine culinaire dans chaque pays et la création d'un observatoire permanent de la situation nutritionnelle. La formation consiste à mettre en place, à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur), un enseignement sur les bonnes pratiques alimentaires fondé sur la diète méditerranéenne. Enfin, la communication passe par la création d'outils de promotion sur les différents médias et leur diffusion dans les pays de l'Euro-Méditerranée et dans le reste du monde.

LE SECOND VOLET traite de l'augmentation de la production alimentaire locale dans les PSEM par un nouveau cadre institutionnel, par l'innovation technique et organisationnelle et la formation. Une politique agricole et agroalimentaire, fondée sur le concept de filière intégrée au territoire doit stimuler les acteurs économiques. Une intensification de la R&D doit permettre l'amélioration de la productivité agricole et agroalimentaire en gérant mieux les ressources naturelles et l'environnement. La qualification managériale par d'ambitieux programmes de formation doit conduire à des gains de productivité tout au long des filières.

Il s'agit ici de mobiliser l'expérience acquise par l'Union européenne dans le cadre de la préadhésion des PECO, pour coopérer avec les PSEM en vue de réformer en profondeur leur agriculture, de la rendre plus productive tout en respectant la dimension sociale et les critères du développement durable. Un deuxième élément de ce volet consistera à mutualiser avec les PSEM la production de normes de qualité, phytosanitaires et de traçabilité, en les aidant à adopter et à se conformer aux standards de l'Union européenne. Un accord pour utiliser les normes européennes, assorti d'une concertation élargie pour renforcer leurs institutions de contrôle doit être inscrit à l'agenda de l'Union pour la Méditerranée.

LE TROISIÈME VOLET est relatif à la mise en place d'une « souveraineté alimentaire collective » fondée sur une logique de complémentarité et de proximité, en échangeant des garanties d'approvisionnement contre des garanties de débouchés. Cette politique serait à concevoir à l'aide de trois instruments qui ont prouvé leur efficacité en Europe : (1) les OCM (organisations communes de marché) et (2) la préférence commerciale, élargie ici à un espace euroméditerranéen, dans le domaine de la régulation des marchés; (3) le dispositif de protection et promotion des IG (indications géographiques), dans le domaine du développement local; et enfin (4) un approfondissement des relations commerciales, en passant des contrats d'approvisionnement à moyen terme entre l'UE et les PSEM et en créant un stock de sécurité collective financé conjointement par les pays de l'Union pour la Méditerranée.



4. Opportunités et défis

TRANSFORMER LES AGRICULTURES du Sud pour les rendre compétitives demandera un fort engagement des gouvernements. C'est pour cette raison que la participation à ce programme de sécurité alimentaire collective doit se faire sur une base volontaire, avec les pays décidés à réaliser les réformes nécessaires à l'amélioration de leur modèle de consommation et à la transformation de leurs filières agroalimentaires.

Par cette initiative, l'Union pour la Méditerranée fera la preuve de la solidarité active entre ses membres et introduira la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire, celui-là même qui a tant contribué à éloigner les deux rives.

Ce devoir de solidarité ne procède pas d'une démarche altruiste naïve. Il est conforme à l'intérêt des pays de la région de construire des liens forts et de privilégier les échanges au sein de leur voisinage. Ainsi, la réforme des agricultures et des filières agroalimentaires des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée se traduira naturellement par une amélioration de la situation nutritionnelle des populations et par une progression du pouvoir d'achat de ces économies dont l'Union européenne est le premier partenaire commercial. Elle se traduira également par plus d'opportunités d'emploi

pour la jeunesse de ces pays et réduira la tentation et les tensions de l'émigration. Elle permettra enfin d'assurer un approvisionnement optimisé des entreprises agroalimentaires et de créer ainsi des débouchés pour l'agriculture et l'industrie européenne, donc des emplois au Nord.

Pour que ce projet réussisse, il est nécessaire qu'il soit financé principalement par le pays qui en bénéficiera. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera responsable de son devenir et soucieux de l'efficacité de sa politique. La coopération ne doit être qu'un complément, substantiel peut-être, mais destiné à appuyer la réforme, pas à la motiver. La crise alimentaire a redonné la priorité politique et budgétaire à l'agriculture ; il faut que chacun en tire les leçons.

Plus généralement, le modèle agricole et alimentaire euroméditerranéen privilégie une agriculture d'entreprises familiales et un tissu dense de TPE/PME agroalimentaires et commerciales, des technologies éprouvées par une expérience séculaire, et en même temps ouvertes à l'innovation, un ancrage territorial par les IG et une alimentation aujourd'hui mondialement connue pour ses bénéfices sanitaires et sociaux. Tout cela constitue le socle d'une politique sectorielle régionale nous permettant, ensemble, d'exister demain par une «compétence distinctive» face au rouleau compresseur de la mondialisation et en même temps de relever les défis du développement durable.

Henri Nallet : Ancien Ministre de l'Agriculture (France) Conseiller d'Etat, Directeur Général des Affaires Européennes et Conseiller du Président, Laboratoires Servier. **Hassan Benabderrazik** : Ancien Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture (Maroc) Economiste Senior. **Jean-Louis Rastoin** : Professeur émérite SupAgro, (France).



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPAMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → www.ipemed.coop

Une « Agence méditerranéenne de l'eau » pour passer de la stratégie à l'action

Confier la coopération régionale aux professionnels des bassins hydrographiques



RÉSUMÉ

SANS MÊME TENIR COMPTE de l'impact du réchauffement climatique, la Méditerranée connaît déjà des problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement qui peuvent conduire à de véritables conflits de l'eau. Pourtant, l'eau peut devenir la pierre angulaire d'une filière économique de haut niveau, et d'une coopération internationale ambitieuse qui contribuerait à faire de la Méditerranée une « éco-région » leader sur la scène internationale.

Les priorités sont bien connues : la gestion par la demande et l'efficacité de l'utilisation de l'eau ; l'amélioration de la gouvernance locale et nationale ; une tarification pertinente économiquement et juste socialement ; la sécurisation juridique et financière des

investissements pour faciliter le partenariat public-privé notamment dans le domaine de l'assainissement. Depuis 1976, les problèmes de l'eau en Méditerranée sont au centre de nombreuses réflexions, sans que les résultats aient beaucoup avancé.

Pour espérer devenir véritablement opérationnelle, la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau doit pouvoir disposer d'une Agence Méditerranéenne de l'Eau qui augmenterait et coordonnerait les moyens et actions des diverses ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, et qui serait confiée progressivement aux professionnels des bassins hydrographiques méditerranéens et tous périmètres pertinents selon les pays concernés.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Les Etats de l'UPM qui le souhaitent créent une Agence Méditerranéenne de l'Eau pour coordonner et exécuter l'action et les projets de l'eau en Méditerranée. Cette Agence est à la disposition du Secrétariat général de l'UPM pour le Plan d'action de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau.

- Charte : l'Agence repose sur une Charte Méditerranéenne de l'Eau, qui rappelle les principes communs de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau, et dont le respect est la condition du financement des projets par les bailleurs internationaux publics et privés.

- Missions : information, documentation et observation ; promotion de nouvelles pratiques dans l'eau agricole ; échange d'expériences et expertise ; formation professionnelle et recherche, l'Agence jouant

dans le domaine de l'eau le même rôle que le CIHEAM dans le domaine agricole, et s'appuyant sur un réseau de technopôles de part et d'autre de la Méditerranée ; « hydro diplomatie », modélisation des bassins hydrographiques méditerranéens, réflexion en matière de planification des infrastructures régionales, réflexion et médiation en matière de gestion des eaux transfrontalières et des crises et situations d'exception ; évaluation des projets soumis au Secrétariat général puis, aussi rapidement que possible, pouvoir de décision en matière de projets euroméditerranéens.

- Financement : les Gouvernements de la région qui le souhaitent participent au financement de l'Agence selon des formules qui restent à identifier et qui pourraient l'être en fonction du niveau de richesse

du pays, du débit des fleuves méditerranéens qui le traversent et des polluants qu'ils déversent en Méditerranée. Les bailleurs de fonds y apportent leurs concours.

- Gouvernance :
 - regroupant des représentants des Chefs de gouvernement des Etats participants, des grandes villes de la région, et les directeurs des ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, un « Conseil Euroméditerranéen de l'Eau » donne les orientations stratégiques de l'Agence ;
 - l'animation et les décisions exécutives de l'Agence elle-même sont confiées aux professionnels représentant les bassins ou tous autres périmètres pertinents selon le pays concerné associant au mieux, et à la bonne échelle, les acteurs publics et privés de l'eau couvrant l'ensemble des actions d'une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement.

1. Les enjeux sont connus

1.1. L'insuffisance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Sans même tenir compte de l'aggravation liée à une demande qui explose et au changement climatique qui sera particulièrement sévère dans la région, 180 millions de Méditerranéens sont d'ores et déjà en situation de stress hydrique, surtout au Sud; 20 millions n'ont pas accès à une eau potable, 47 millions n'ont pas accès à un système d'assainissement adéquat. La solution ne passera pas par la seule mobilisation des eaux non conventionnelles.

1.2. Priorité à la gestion par la demande et l'efficacité de l'utilisation de l'eau

La demande en eau devrait, sur la rive nord, être de 18% supérieure en 2050 à ce qu'elle est aujourd'hui, et de 30% sur la rive sud. La meilleure façon d'y répondre est d'améliorer l'efficacité des réseaux, car les quantités d'eau prélevées et perdues ou inutilisées représentent 40% de la demande. L'amélioration de l'efficacité de l'eau agricole, mais aussi l'instauration de nouvelles pratiques agricoles valorisant au mieux une ressource rare, constituent un enjeu clé car l'irrigation représente les deux tiers de la demande dans la région, et plus des trois-quarts sur la rive sud.

1.3. L'amélioration de la gouvernance est la clé du service de l'eau en Méditerranée

L'amélioration de la gouvernance de l'eau en Méditerranée est la clé de voûte du système: arbitrage national entre les usages de l'eau; clarification des fonctions entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre; contractualisation (que ce soit avec un opérateur privé ou un opérateur public) et stabilité des contrats; mobilisation des acteurs locaux et développement de leurs capacités techniques, financières et humaines; implication des usagers et amélioration de la relation entre opérateurs et clients; pérennité du service grâce à la tarification; gestion associant, à l'échelle adéquate des bassins et des villes, accès à l'eau potable et assainissement.

1.4. Gestion des conflits d'accès et de répartition

Les tensions internationales dans l'accès à l'eau en font un des domaines cruciaux pour la coopération méditerranéenne (transfert d'eau Mer rouge-Mer morte, gestion transnationale des aquifères d'Afrique du Nord, gestion des eaux souterraines et de surface transfrontalières, etc.).

1.5. Développement du traitement et de la réutilisation des eaux usées

L'assainissement est la condition pour la protection de la santé des populations mais aussi des rivières, des nappes et de notre mer commune. La réutilisation maîtrisée des eaux usées, dans laquelle plusieurs pays de la région disposent d'un savoir-faire reconnu, est une composante essentielle de la Nouvelle Masse d'Eau.

1.6. D'immenses besoins d'investissement à long terme

La tarification doit *a minima* couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance courante. Mais il reste à trouver d'immenses financements pour la modernisation et l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement. Ces financements portent sur plusieurs dizaines de milliards d'euros. La mise à niveau des seuls ouvrages d'épuration en prévision de l'accroissement de la population urbaine nécessiterait plus de 10 milliards d'euros d'ici 2025.

2. Le contexte est favorable pour passer des conventions à l'action

L'EAU EST AU CENTRE des préoccupations de la coopération euroméditerranéenne depuis la Convention de Barcelone de 1976. La gestion intégrée des ressources en eau est une des priorités de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable créée en 1996. Plusieurs conventions internationales encadrent cette coopération, que ce soit pour l'exploitation des aquifères d'Afrique du Nord (Observatoire Sahara Sahel), pour la réflexion stratégique commune dans le bassin du Nil (Initiative du Bassin du Nil), pour la protection du Danube etc.

De nombreux outils ont été successivement mis sur pied pour faire avancer la coopération de manière opérationnelle: Semide, Plan Bleu, Unep-Map, Office International de l'Eau, Institut Méditerranéen de l'Eau, GWP-Med, composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau, Réseau Euro-Méditerranéen des Organismes de Bassins, etc. Ils demeurent de petite taille, dispersés, avec peu de résultats tangibles.

Côté européen, la Directive Cadre sur l'Eau constitue depuis 2000 l'élément majeur de la réglementation concernant la protection des ressources en eau, et fait des bassins hydrographiques l'échelle de référence pour l'analyse et l'action. La déclaration du Conseil des Ministres de l'UE du 22 mars 2010 confère une plus grande valeur à l'accès à l'eau potable en déclarant qu'il «est lié aux droits

de l'homme (...), fait partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant et est étroitement lié à la dignité humaine ». Du côté des PSEM, on assiste à une convergence des cadres juridiques nationaux en ce qui concerne la clarification de la gouvernance, la coordination interministérielle, la tarification, la facilitation des partenariats public-privé, la lutte contre les pertes dans les réseaux et la gestion par bassin ou tout autre périmètre pertinent.

Les acteurs de l'eau de la région sont prêts pour une nouvelle étape de la coopération euroméditerranéenne. La coordination se développe du côté des bailleurs, comme l'a montré l'initiative Horizon 2020 de la Commission et de la BEI pour dépolluer la mer Méditerranée. Relancé depuis la ministérielle de Jordanie en décembre 2008, le projet de Stratégie Méditerranéenne de l'Eau n'a pourtant pas encore abouti. Pour se faire, il doit pouvoir disposer d'un outil de coordination et d'exécution.

3. Une « Agence Méditerranéenne de l'Eau » animée par les professionnels des bassins

3.1. Une Charte Méditerranéenne de l'Eau conditionnant le financement des projets

L'action de l'Agence reposerait sur une Charte de l'Eau en Méditerranée, qui existe déjà dans ses grandes orientations (Convention de Barcelone, stratégie Méditerranéenne de l'Eau). Elle rappellerait : les trois dimensions du développement durable (écologique, sociale, économique); l'impératif d'efficacité de l'eau (primauté de la gestion par la demande); l'impératif d'assainissement autant que d'accès à l'eau potable; la protection de la qualité des ressources en eau; l'importance d'une gestion intégrée de ces ressources; les règles de la bonne gouvernance dans la délivrance du service; la contractualisation entre la puissance publique et l'opérateur, qu'il soit public ou privé; la nécessité de la tarification pour la pérennité du service et la péréquation sociale; la préférence pour une gestion par bassin ou tout autre périmètre pertinent.

Sur cette base, des objectifs chiffrés serviraient (1) de repères pour la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau à long terme, (2) de référence commune pour les décideurs nationaux afin de les aider dans la réalisation de leur politique nationale de l'eau, (3) d'éligibilité des projets au financement par les bailleurs internationaux, publics ou privés. Déclinés pays par pays, ces objectifs seraient ceux du Plan Bleu pour la région : économiser le quart de la demande globale en eau d'ici 2025, ramener les taux de pertes de distribution d'eau potable à 15 %, les taux de

pertes de transport et de distribution de l'eau d'irrigation à 10 % et porter l'efficacité de l'irrigation à la parcelle à 80 %, étendre le recyclage de l'eau industrielle à 50 %.



3.2. Les missions de l'Agence

INFORMATION, DOCUMENTATION ET NORMALISATION. L'Agence prendrait en charge la collecte des études pour les rendre disponibles à tous. Conformément aux recommandations de la Stratégie Méditerranéenne de l'Eau en faveur d'outils communs, l'Agence s'appuierait sur le Plan Bleu et le Semide pour développer un observatoire régional pour aider à la prise de décision : harmonisation et recueil des données, promotion de standards documentaires communs.

PROMOTION, AVEC LES RESPONSABLES AGRICOLES, DE NOUVELLES PRATIQUES DANS L'EAU AGRICOLE. L'agriculture étant de loin le premier secteur utilisateur de l'eau, l'Agence développerait, en coordination avec le CIHEAM, une action spécifique en faveur d'une agriculture raisonnée s'appuyant sur les savoir-faire des PSEM, une utilisation efficace de l'eau et des techniques modernes d'irrigation, une tarification juste de l'eau.

EXPERTISE. L'Agence solliciterait les institutions existantes et mobiliserait un réseau d'experts en mesure de répondre à des questions posées par les Etats, les autorités locales et les autres acteurs de l'eau, actuellement confrontés à une multitude d'expertises possibles mais difficiles à mobiliser. Elle participerait à la modélisation des bassins hydrographiques méditerranéens afin d'assurer la gestion de la demande et d'éclairer les choix stratégiques en matière d'infrastructures hydrauliques et la gestion des crises d'exception.

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES. Les échanges d'expérience sont indispensables pour diffuser les bonnes pratiques, développer une autoévaluation du service, confronter les points de vue sur les contrats et notamment les PPP. De tels échanges existent, restent dispersés, souvent sans suivi, et ne mènent donc ni à une accumulation de savoir-faire ni à une émulation collective suffisantes ni encore à l'adoption de normes ou de standards communs. L'Agence Méditerranéenne de l'Eau faciliterait la coopération décentralisée et coordonnerait les échanges d'expériences entre les bassins de la région.

FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE, PROMOTION DES TECHNOPOLES. Les ressources humaines (d'ordre technique, économique, juridique, administratif, financier, managérial ou com-



mercial) sont cruciales. Le développement des compétences suppose d'ambitieuses politiques de formation, pour tous les niveaux professionnels. L'Agence jouerait un rôle de guichet d'information sur les formules existantes. Elle animerait un réseau méditerranéen des centres de formation professionnelle aux métiers de l'eau comme l'International Network of Water Training Centers que développe l'Office International de l'Eau, et diffuserait les résultats de recherche applicables. Elle jouerait dans le domaine de l'eau le même rôle que le CIHEAM dans le domaine agricole. De part et d'autre de la Méditerranée, un réseau de technopôles dédiés à l'eau pourraient rassembler ces fonctions de diffusion de bonnes pratiques (à destination des professionnels mais aussi du grand public), de formation professionnelle, de diffusion des résultats de recherche et d'incubateur de start-up. Elle favoriserait les synergies eau-énergie.

«HYDRODIPLOMATIE». Face au risque de conflits de l'eau, l'Agence serait un outil de dialogue, réflexion et médiation et pourrait devenir une pierre angulaire de la coopération méditerranéenne. Elle promouvrait une gestion des bassins transfrontaliers et cours d'eau internationaux, tenant compte de la durabilité environnementale, de la santé publique, de la sécurité alimentaire des pays riverains, du développement économique des bassins, et des nouvelles technologies pour augmenter la ressource à partager («nouvelle masse d'eau» intégrant eaux conventionnelles et non conventionnelles). Elle mettrait en œuvre une Nouvelle Culture de l'Eau fondée sur des valeurs de dialogue, de justice, d'équité et d'engagement collectif, afin que les enjeux de l'eau ne soient pas d'emblée pris dans les rapports de force politiques internationaux et ne dégénèrent pas en conflits.

ÉVALUATION DES PROJETS. L'Agence serait mobilisée par le Secrétariat général de l'UPM pour évaluer les projets d'intérêt régional. L'évaluation des projets se ferait au regard des objectifs généraux de

la Charte et de la qualité de la gouvernance mise en œuvre. La fixation des critères de qualité des projets devrait faire l'objet d'une analyse concertée avec les acteurs nationaux et locaux de l'eau. Les critères varieraient selon les pays, selon les usages de l'eau (domestique, industrielle, agricole) mais toujours en sorte (1) de respecter les principes généraux de la Charte méditerranéenne de l'eau, (2) de concourir à la réalisation par le pays des objectifs chiffrés de la Charte, (3) d'associer la diversité des acteurs locaux participant à la concertation (associations d'irrigants...) sous les auspices d'institutions de bassin ou tout autre périmètre pertinent. Dans un deuxième temps – le plus vite possible – l'Agence deviendrait décisionnaire.

3.3. Gouvernance de l'Agence : l'outil des professionnels

Les Gouvernements de la région qui le souhaitent participeraient au financement de l'Agence, en fonction du niveau de richesse du pays, du débit des fleuves méditerranéens qui le traversent et des pollutions, selon des règles qu'il faudra définir.

La gouvernance comporterait deux niveaux :

- regroupant des représentants des Chefs de gouvernement des Etats participants, des grandes villes de la région, et les directeurs des ONG et institutions dédiées à l'eau en Méditerranée, un «Conseil euroméditerranéen de l'eau» donnerait les orientations stratégiques de l'Agence;
- l'animation et les décisions exécutives de l'Agence seraient, confiées aux professionnels représentants des bassins ou tous autres périmètres pertinents, afin d'éviter le blocage de la coopération par les rapports de force intergouvernementaux et les conflits internationaux. Les institutions de bassin, les villes et les régions sont les structures qui associent le mieux, et à la bonne échelle, les acteurs publics et privés de l'eau; elles couvrent l'ensemble des actions d'une gestion intégrée de l'eau. Elles doivent donc être à la base du fonctionnement de l'Agence Méditerranéenne de l'Eau.

Fadi Comair : Directeur général des Ressources hydrauliques et électriques du Liban, Président du REMOB.

Jean-François Donzier : Directeur général de l'Office International de l'Eau. **Hervé Lainé** : Chargé de mission sur l'eau en Méditerranée au Ministère français du Développement durable (MEEDDEM). **Eric Mino** : Coordinateur du Semide.



L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → www.ipemed.coop

Faire de l'énergie la première politique euro- méditerranéenne commune



RÉSUMÉ

L'ÉNERGIE EST LE DOMAINE dans lequel l'interdépendance des pays euroméditerranéens est la plus stratégique: le tiers du gaz et le quart du pétrole consommés en Europe viennent d'Afrique du Nord, sans compter la part qui passe par la Turquie; 70% des exportations de pétrole et 90% des exportations de gaz de l'Afrique du Nord sont destinées à l'Europe. Cette interdépendance nous engage sur le long terme: terme pluri-décennal des contrats gaziers pour financer les infrastructures liées, impératif de recours progressif à des énergies non carbonées, temps requis pour planifier une production solaire rentable ou pour produire au Sud une électricité nucléaire.

L'énergie est aussi le domaine dans lequel la coopération concrète a été la plus profonde, avec la décision d'aller vers des marchés euroméditerranéens de l'électricité et du gaz, la réalisation de la boucle électrique méditerranéenne, le lancement du Plan Solaire Méditerranéen. Mais pour le moment, les grands contrats commerciaux ne se sont pas prolongés d'accords industriels; la défiance reste grande entre pays producteurs et pays consommateurs, y compris entre pays du Sud; on reste loin des ambitions affichées au début du processus de Barcelone.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Six décisions, dont la plus importante est la sixième, mèneraient à une politique commune, qui mette fin à la défiance et au morcellement des marchés:

- 1) la sécurisation sur le long terme des achats comme des ventes, car aucune coopération durable ne peut se fonder sur des cours erratiques;
- 2) un partenariat technologique et industriel entre les deux rives;
- 3) des objectifs plus ambitieux et communs en matière d'énergie non carbonée;
- 4) un rôle plus central des opérateurs;
- 5) la mise sur pied d'outils de financement conjoints et de sécurisation des investissements;
- 6) l'association des PSEM aux réflexions stratégiques européennes dès l'amont des discussions, sans préalable ni conditions.

Cela comporte les décisions suivantes:

- achever l'interconnexion des réseaux électriques, et faire avancer l'intégration des marchés du gaz et

de l'électricité décidée en 2003, cette interconnexion technique et commerciale étant le préalable à tout partenariat régional;

- maintenir des accords de long terme pour l'achat d'énergie (gazière en particulier) entre les pays de l'UPM, avec des dispositifs de garantie des livraisons;
- sécuriser les investissements dans les PSEM et faciliter les accords de participation entre pays de la région, notamment afin d'accélérer le Plan Solaire Méditerranéen et la production de centrales nucléaires;
- créer un réseau euroméditerranéen de transfert de savoir-faire dans l'énergie et le carrefour eau-énergie (Institut Méditerranéen des Sciences et Techniques de l'Énergie et de l'Eau);
- afficher, pour l'ensemble de l'UPM et pas seulement pour l'Union européenne, des objectifs quantifiés pour les économies d'énergie, la part des énergies non carbonées (viser ensemble un objectif de 50% en 2050), et pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre

(incluant un plan régional concerté de développement du nucléaire dans les PSEM);

- faire des opérateurs les acteurs de l'intégration énergétique régionale, en augmentant les moyens de l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie et en finançant une grande manifestation euroméditerranéenne annuelle associant les décideurs publics et privés de l'énergie;
- puisqu'il n'existe pas encore de politique énergétique européenne, puisqu'il n'existe aucune institution internationale associant pays consommateurs et pays producteurs, et puisque les PSEM et l'Europe sont des partenaires stratégiques dans ce domaine, proposer aux pays qui le souhaiteraient un cadre commun pour la stratégie et l'action dans le domaine énergétique: association des PSEM aux réflexions stratégiques énergétiques européennes, élargissement aux PSEM de la coopération européenne dans l'achat du gaz, élaboration conjointe d'un schéma directeur des «Autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud».

1. L'énergie est le domaine dans lequel notre interdépendance est la plus grande

1.1. Une interdépendance euroméditerranéenne durable et stratégique

FACE À UNE RIVE NORD grande consommatrice d'énergie (la dépendance énergétique européenne atteindra 65% dès 2025 et même 80% pour le gaz), la rive sud dispose de 5% des réserves mondiales de pétrole et 3% de celles de gaz ; les PSEM sont pour l'Europe de très importants fournisseurs (le tiers du gaz et le quart du pétrole consommés en Europe viennent d'Afrique du Nord) ou territoires de transit (Turquie). Les pays producteurs ou de transit ne sont pas moins dépendants des marchés de consommation européens : 70% des exportations de pétrole et 90% des exportations de gaz de l'Afrique du Nord sont destinées à l'Europe.

Le potentiel de collaboration énergétique entre pays de l'UPM est donc stratégique, et il est installé pour longtemps. Il peut être la base d'un partenariat ambitieux sur les trois volets énergétique, environnemental, et industriel.

VOLET ÉNERGÉTIQUE. Il s'agit de sécuriser à la fois les approvisionnements et les débouchés commerciaux. La question de la sécurisation des approvisionnements se pose autant pour les pays européens que pour les PSEM non producteurs d'hydrocarbures. Dans les PSEM, dix millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie ; la demande en énergie primaire va y croître de 5% par an d'ici 2030. Il est donc essentiel qu'un accord des pays de l'UPM porte sur l'ensemble de ces approvisionnements, Sud-Nord et Sud-Sud. Quant à elle, la question de la sécurisation des débouchés commande de conserver des accords gaziers à long terme. Compte tenu qu'il n'existe aucun cadre juridique commun entre les pays de l'UE et les PSEM, une politique commune doit reposer sur des engagements commerciaux à long terme ; faute de quoi la région en restera à des opportunités ponctuelles, et ne disposera pas de la visibilité nécessaire pour construire dans la durée.

VOLET ENVIRONNEMENTAL. La Méditerranée est une des régions du monde dans lesquelles l'impact du réchauffement climatique va être le plus sévère. Elle doit donc faire du développement durable un axe prioritaire. Le *paquet climat énergie* fixe un cap ambitieux à la consommation énergétique européenne à l'horizon 2020. Les PSEM ne sont pas en reste ; ils adoptent des mesures environnementales mais qui restent insuffisantes. L'article 9 de la directive européenne EnR du *paquet climat énergie*

est un outil de coopération potentiellement important, y compris en termes d'investissements : les pays de l'UE pourront compter, dans leur bilan énergétique, les énergies renouvelables produites hors UE notamment dans les PSEM.

VOLET INDUSTRIEL. L'énergie constitue un immense potentiel industriel pour l'ensemble de la région. La BEI estime à 100 milliards d'euros les besoins d'investissement des PSEM dans l'énergie pour les dix prochaines années. L'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie va plus loin : dans le seul secteur électrique, il estime qu'à l'horizon 2020 les pays riverains de la Méditerranée – essentiellement sur la rive sud – devront se doter d'une capacité additionnelle de 220 GW ; sans tenir compte du renouvellement des centrales existantes, ce sont 440 nouvelles unités de 500 MW qui seraient à construire, pour un investissement de 120 milliards d'euros. Le Plan Solaire Méditerranéen se chiffre en dizaines de milliards de dollars, sans compter l'augmentation des lignes transméditerranéennes de transport électrique. Dans le transport de gaz, l'ordre de grandeur du coût d'un gazoduc est de 10 milliards de dollars, celui d'une usine de liquéfaction d'1 milliard. Dans le pétrole, la région est très déficitaire en matière de production de gaz oil. Un immense co-développement technologique et industriel peut se mettre en place, pour autant qu'on dépasse les seules relations commerciales.

1.2. L'existant

L'énergie est le domaine dans lequel le partenariat Euromed a été le plus tangible. Les ministres de l'énergie du processus de Barcelone ont décidé dès 2003 d'aller vers un marché intégré du gaz et vers un marché intégré de l'électricité. L'achèvement programmé de la boucle électrique méditerranéenne en est un des éléments importants. Le lancement en 2008 d'un Plan Solaire Méditerranéen de 20 GW à l'horizon 2020 supposera une intensification de ce programme, qu'il s'agisse des infrastructures de production ou de transport de l'électricité ou des aspects réglementaires.

Sur le plan institutionnel, un Forum euromed de l'énergie réunit les ministres concernés – pas très souvent mais régulièrement ; les agences nationales dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables se sont constituées en réseau (Medener), les régulateurs nationaux de l'électricité et du gaz également (Medreg), et Medelec fait avancer la boucle électrique. Enfin la région dispose avec l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie d'un outil de coopération entre opérateurs.

Mais pour le moment, les contrats commerciaux ne se sont pas prolongés d'accords indus-

triels, faute d'outils juridiques et financiers communs, et faute d'une vision partagée. La défiance reste grande vis-à-vis de pays producteurs dont le pouvoir de «fermer les robinets» est surévalué, ou vis-à-vis de pays consommateurs à qui il est reproché de fermer leur marché de la distribution.

2. Lancer la première politique euroméditerranéenne commune

PAR RAPPORT À LA COOPÉRATION énergétique euroméditerranéenne en cours, six décisions doivent être prises pour mener à une véritable politique commune, la plus importante étant l'association des PSEM aux réflexions stratégiques européennes dès l'amont des discussions, sans préalable ni conditions.

2.1. Sécuriser les accords d'approvisionnement entre pays producteurs et pays consommateurs

Cette sécurisation suppose :

- d'accélérer la mise en place du marché euroméditerranéen de l'électricité et du gaz ;
- de faire de l'accès des populations des PSEM à l'énergie une priorité aussi importante que la sécurité de l'approvisionnement énergétique des pays européens ;
- de bien maintenir des accords de long terme pour l'achat d'énergie entre les pays de l'UPM (notamment dans le gaz) avec des dispositifs de garantie des livraisons, tant en Sud-Nord qu'en Sud-Sud afin de permettre des échanges Sud-Sud pour le moment très limités.

2.2. Nouer un partenariat industriel et technologique

Chaque accord commercial de livraison d'énergie devrait entrer dans le cadre d'un partenariat technologique et industriel régional. Les PSEM producteurs d'hydrocarbures ne doivent plus être réduits à une source de matières premières, mais développer leur potentiel industriel et technologique sur cette base. Un partenariat régional comporterait deux volets :

- 1) La sécurisation des investissements dans les PSEM et la facilitation des accords de participation (sociétés mixtes) entre pays de la région, tant en Nord-Sud qu'en Sud-Sud :
 - favoriser, par association d'investissements du Nord, du Sud et du Golfe, l'implantation au Sud de capacités de raffinage afin de réduire le déficit croissant en gasoil, et de productions dérivées du pétrole (pétrochimie, engrais..., dont l'Afrique du Nord par

exemple pourrait devenir une plateforme productive de dimension mondiale) ;

- intensifier les participations conjointes Nord-Sud aux niveaux de la prospection et de la production gazière, du transport par gazoducs, de la régazéification, de la production d'électricité et de la distribution ;
- achever et développer l'interconnexion des réseaux électriques (boucle méditerranéenne) ;
- accélérer la mise en place du Plan Solaire Méditerranéen (en y articulant les projets Desertec et Transgreen), en favorisant la production au Sud de composants (éléments des unités photovoltaïques, des centrales thermosolaires, etc.).

2) La création d'un réseau euroméditerranéen dédié au transfert de savoir-faire dans l'énergie («Institut Méditerranéen des Sciences et Techniques de l'Energie et de l'Eau», IMESTENE)

- consacré à l'énergie et au carrefour eau-énergie ;
- centré sur la planification stratégique, la maîtrise de la demande et la promotion des énergies non carbonées ;
- servant d'interface entre les milieux académiques, administratifs et industriels, et appuyé sur les technopoles ;
- assurant des missions de formation (label commun de Masters), recherche (Ecole doctorale et post-doctorale ouverte aux professionnels de la région), transferts de technologies, coopération technique et échange d'expériences ;
- structuré en consortium d'une demi douzaine de points focaux nationaux partenaires, avec un centre de compétences jouant le rôle de tête de réseau (sur le modèle du Ciheam dans l'agriculture) et dont l'EMUNI pourrait assurer le fonctionnement ;
- financé par les gouvernements de l'UPM qui le souhaiteraient, mais géré de façon indépendante et transparente par des spécialistes issus des deux rives de la Méditerranée et bénéficiant de l'autorité reconnue par leurs pairs.

2.3. Aller plus loin dans les objectifs d'énergie non carbonée, envisager un plan nucléaire régional

Les projections laissent prévoir que les énergies fossiles continueront, à l'horizon 2030, de constituer 80% de l'énergie primaire dans les pays méditerranéens. Ce n'est soutenable ni écologiquement, ni économiquement car les pays producteurs n'ont pas des réserves inépuisables et dépendent trop des exportations d'hydrocarbures. Dans le cadre d'une stratégie méditerranéenne de développement durable, il est impératif d'afficher, pour l'ensemble de l'UPM et pas seulement pour l'UE, des objectifs quantifiés pour :



- les économies d'énergie (dont le potentiel est immense dans les PSEM car leur intensité énergétique est élevée, correspondant à des économies «gourmandes» en énergie);
- la part des énergies non carbonées (l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 de l'UE doit être étendu aux PSEM, un objectif commun de 50% d'énergies non carbonées en 2050 peut être décidé);
- la réduction des émissions de CO₂, ce qui inclut un plan concerté de développement du nucléaire dans les PSEM, à une échelle forcément transnationale (Maghreb notamment).

2.4. Faire des opérateurs les acteurs de l'intégration énergétique régionale

Un tel partenariat suppose d'obtenir des Etats qu'ils établissent les prévisions de leurs besoins et de leur production énergétiques à moyen terme, et transmettent régulièrement ces informations à l'OME, qui joue de fait le rôle d'expertise régionale, et dont les moyens seraient renforcés. Le grand avantage de l'OME est qu'il est d'abord un regroupement d'opérateurs. Si l'on veut associer les opérateurs aux réflexions stratégiques et au financement du partenariat euroméditerranéen (on voit le rôle clé des opérateurs dans la coopération en Europe faute de politique énergétique européenne), il faut faire de l'OME l'outil de référence. Par ailleurs, une manifestation périodique pourrait rassembler les acteurs euroméditerranéens de l'énergie, décideurs des administrations et des opérateurs.

2.5. Financement

Des fonds spécialisés, associant capitaux privés et publics, pourraient contribuer au financement des projets énergétiques et des opérations industrielles

en aval. Un fonds carbone régional pourrait faciliter l'investissement dans des projets MDP (Mécanisme de Développement Propre) et favoriser un développement énergétique plus sobre en carbone.

2.6. Associer d'emblée les PSEM aux réflexions stratégiques énergétiques européennes

Puisqu'il n'existe pas encore de cadre institutionnel et juridique européen dans le domaine énergétique, puisqu'il n'existe aucune institution internationale associant pays consommateurs et pays producteurs, et puisque les PSEM et l'Europe sont des partenaires stratégiques dans ce domaine, l'UPM pourrait innover de manière radicale et proposer aux pays qui le souhaiteraient un cadre commun pour la stratégie et l'action dans le domaine énergétique, en :

- réfléchissant ensemble, dès le début, et en mettant en commun leurs informations stratégiques, sans préalable ni conditions politiques, à un plan régional d'efficacité énergétique et de promotion des énergies non carbonées (diagnostic et objectifs partagés);
- élaborant conjointement un schéma directeur des *Autoroutes énergétiques transméditerranéennes et Sud-Sud* qui engloberait les voies actuelles de transport d'énergie et les projets futurs en prenant en compte les impératifs du développement durable et du partenariat industriel entre les pays de l'UPM. Ce schéma, une fois approuvé, bénéficierait de financements préférentiellement dédiés à ces liaisons;
- élargissant aux PSEM la coopération associant pouvoirs publics et opérateurs afin, à la fois, de renforcer le pouvoir de négociation de l'Europe, et d'y associer les pays producteurs du Sud de la Méditerranée (leur position stratégique étant bien plus compatible avec les intérêts européens que ne l'est la position de la Russie).



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

Faire l'Union par les hommes : une « CECA migratoire »



Passer d'une logique administrative des migrations à une logique économique des mobilités

RÉSUMÉ

SIX RAISONS FONT que les mouvements de personnes devraient constituer une des politiques euro-méditerranéennes communes : 1) la complémentarité des structures par âge entre Nord et Sud ; 2) le besoin permanent d'ajustement, par la mobilité, des marchés du travail entre pays de la région ; 3) le besoin de circulation des professionnels, de plus en plus nombreux et diversifiés ; 4) la compétition internationale pour attirer les migrants qualifiés, qui quittent de plus en plus la région ; 5) la communauté d'intérêt des pays des deux rives sur la gestion des migrations ; 6) la spécificité culturelle de l'inté-

gration régionale euroméditerranéenne, qui fait du brassage des hommes un legs historique et une nécessité stratégique.

En Méditerranée, à terme, les populations ne comprendraient pas que l'on parle d'union sans libre circulation des personnes. Il reste beaucoup à faire pour que l'Euro-Méditerranée intègre le constat de la Commission Mondiale sur les Migrations Internationales de l'ONU, selon laquelle « l'ancien paradigme de l'établissement permanent des migrants fait place progressivement à des mobilités temporaires et circulaires ».

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

Une politique commune (« CECA migratoire »), fondée sur la responsabilité des Etats et leur entière liberté d'y participer, se donne pour objectif l'établissement progressif de la libre circulation des personnes dans l'espace de l'UPM, en commençant par la facilitation des mobilités d'un nombre croissant de professionnels, en élargissant ensuite à une libre circulation générale pour des pays qui en conviendraient, pour aller à terme à l'extension aux PSEM d'un équivalent de l'espace Schengen. Elle comprend les mesures suivantes de facilitation des mobilités professionnelles :

- visas longue durée multi entrées pour tous les professionnels appartenant aux réseaux professionnels transméditerranéens que l'UPM labellisera ;
- « migrations qualifiantes » : financement, par le pays

récepteur, du programme de formation des professionnels requis sur un marché du travail et initialement formés dans un autre pays de la région ; reconnaissance par les deux pays des acquis de l'expérience professionnelle ;

- « migrations circulaires » ;
- de manière progressive entre pays qui le souhaiteront mais le plus vite possible afin de faire face à la concurrence des autres régions du monde et en particulier de l'Amérique du Nord, passeport de libre circulation pour les professionnels à « capital humain élevé » : hommes d'affaires, artistes, universitaires, professions libérales...

Une Agence des Migrations Euroméditerranéennes (AME) est l'instrument de cette politique :

- elle coordonne les politiques de régulation et contrôle des migrations ;
- elle lutte contre le travail au noir, humainement dégradant et fiscalement pénalisant ;

- elle informe sur les programmes d'emploi temporaire pour les travailleurs migrants ;
- elle facilite la mobilité des jeunes seniors professionnels (Nord-Sud et Sud-Sud) ;
- elle promeut les flux de diplômés dans la région et les régule afin d'éviter le *brain drain* ;
- elle organise des flux requis par l'économie de la connaissance, et en particulier lance – enfin ! – l'Erasmus Euromed dont l'idée fait consensus depuis longtemps ;
- son financement est assuré par les cotisations des Etats volontaires, ainsi que par une contribution qui pourrait être définie en proportion de l'accueil de diplômés venus des PSEM ;
- dans un premier temps, l'Agence reste soumise à l'arbitrage des chefs de gouvernement de l'UPM ; dans un deuxième temps, devenue « Haute Autorité », elle agira en vertu du transfert de souveraineté qu'ils lui auront consenti.

1. Le potentiel des complémentarités migratoires en Méditerranée

1.1. La circulation des personnes en Méditerranée : une question mal posée

Les migrations occupent une place incomparablement plus grande dans les débats publics que dans la réalité des échanges internationaux, car les hommes circulent bien moins facilement que les marchandises ou les capitaux. La Méditerranée ne déroge pas à la règle. En dépit même de ce qu'annonçait en 2004 la politique européenne de voisinage qui parlait des « quatre libertés » – libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes, la région reste loin de la circulation dont elle aurait besoin pour qu'une intégration « en profondeur » puisse avoir lieu. Car la libéralisation des échanges de biens et de services ne remplace pas la mobilité internationale des facteurs de production, notamment le travail ; l'idée de substitution entre migrations et commerce continue à inspirer les Administrations de la région, alors qu'il faudrait mettre sur pied les outils de la mobilité qui accompagnera nécessairement les progrès de l'interdépendance économique entre les deux rives.

Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain (*Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 2009) rappelle que « certaines régions s'emploient à créer des zones de libre circulation afin de promouvoir le libre échange tout en optimisant les avantages liés à la migration, par exemple en Afrique de l'Ouest ou dans le cône sud de l'Amérique latine » ; il serait souhaitable que la Méditerranée fasse partie de ces régions là ⁽¹⁾.

La demande d'une mobilité accrue est une demande traditionnelle adressée par les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) aux pays européens, accusés d'harmoniser leur politique migratoire *a minima* en limitant les mouvements de personnes pour des raisons sécuritaires. Les pays européens rétorquent aux PSEM que la liberté de circulation n'est pas toujours assurée entre pays du Sud, et qu'une libéralisation de la circulation ne manquerait pas de poser des problèmes de *brain drain* auxquels s'opposeraient les PSEM eux-mêmes. En dépit de la coopération intergouvernementale récente entre Nord et Sud de la Méditerranée, la question migratoire reste une pomme de discorde entre les pays de la région ; elle reste dominée par les aspects sécuritaires et démographiques, alors qu'elle devrait plutôt être abordée sous un angle économique et stratégique.

1.2. Les six composantes de l'interdépendance migratoire euroméditerranéenne

LA PREMIÈRE est la complémentarité des structures par âge entre pays européens et PSEM. C'est l'argument le plus souvent mobilisé, surtout depuis que la Division *Population* des Nations Unies a diffusé ses projections qui montrent que l'Europe perdra des dizaines de millions d'actifs dans les décennies qui viennent. L'argument est fort : d'un côté des populations vieillissantes, de l'autre des populations jeunes et disponibles car les PSEM sont en fin de transition démographique – cette période d'« aubaine démographique » au cours de laquelle les jeunes actifs sont nombreux alors que les personnes à leur charge (enfants et retraités) sont peu nombreux. En réalité l'argument est moins probant qu'il n'y paraît, parce que le problème du recul du nombre d'actifs en Europe pourrait être compensé par la poursuite de l'augmentation du taux d'emploi des femmes et par le probable recul du départ à la retraite. Autrement dit, il ne faut pas envisager l'avenir migratoire en Méditerranée comme un immense transfert de populations depuis des pays qui seraient démographiquement pléthoriques vers des pays démographiquement déprimés.

LES AUTRES COMPOSANTES sont plus importantes que cette première composante purement démographique, mais sont insuffisamment mises en avant. C'est d'abord le besoin d'ajustement permanent des marchés du travail entre pays de la région. Nous aurons toujours, et de plus en plus, des besoins ponctuels d'apports de main d'œuvre, dans tel pays ou telle ville, notamment en Europe compte tenu de la faible mobilité professionnelle entre pays de l'UE et même au sein de ses pays. L'apport des médecins, infirmières ou ouvriers agricoles des PSEM aux marchés locaux du travail en Europe joue un rôle d'ajustement qui ne pourra que s'accroître, notamment à travers l'essor des activités de services (mouvement de personnes de « mode 4 » de l'Accord Général sur le Commerce des Services). Il faut que la mobilité soit la plus fluide possible pour que ces ajustements soient les plus efficaces possibles. La démonstration de cet intérêt réciproque a été apportée par la mobilité des travailleurs des PECO en Europe occidentale depuis 2004 : quelques pays de l'Ouest, République d'Irlande et Royaume-Uni notamment, ont d'emblée accepté la libre circulation des travailleurs des nouveaux pays membres ; non seulement leur apport a dynamisé les marchés locaux de l'emploi, mais quand la crise financière a réduit la demande ces Slovaques ou Polonais sont revenus chez eux et y ont trouvé du travail car ils bénéficiaient de la compétence acquise à travers la migration à l'Ouest.

(1) Voir aussi le rapport *Long term perspectives on people & job mobility for MENA*, Banque Mondiale, 2009.

LA TROISIÈME composante est le besoin de circulation des hommes d'affaires. Si l'on veut que l'intégration économique rapproche les rives de la Méditerranée, il faut que les hommes d'affaires puissent circuler facilement. C'est une évidence connue. Ce qui est moins connu, c'est que la définition des « hommes d'affaires » a changé : ils sont infiniment plus nombreux, plus diversifiés – par exemple les membres de diasporas qui reviennent au pays pour des motifs familiaux ou de loisir et qui en profitent pour mener quelques affaires ; ce sont de plus en plus... des femmes. Ils (ou elles) appartiennent aux grandes entreprises, mais, de plus en plus, aux PME et aux différents réseaux professionnels qui se tissent dans la région. Rappelons que la mise en place des visas en Europe a porté un coup à cette multitude d'échanges économiques par la base – au profit de pôles comme Dubaï ou Istanbul.

LA QUATRIÈME est la compétition internationale pour attirer les migrants qualifiés. L'entrée dans l'économie de la connaissance fait de l'attraction des diplômés un enjeu géoéconomique de première grandeur, dont l'Europe latine, à la fois par scrupules et par frilosité, se saisit mal. D'où qu'elle attire proportionnellement de moins en moins de diplômés des PSEM, qui préfèrent le Golfe, le Royaume Uni ou les Amériques. Il faut le rappeler : ceux qui migrent, ce sont de plus en plus les qualifiés. Afin de retrouver les liens préférentiels entre les rives de la Méditerranée, c'est toute une filière qu'il faudrait mettre en place, depuis les stages d'étudiants d'un pays à l'autre jusqu'à la facilitation d'installation professionnelle – très au-delà de ce que permet la carte bleue européenne.

LA CINQUIÈME est la communauté d'intérêt des pays des deux rives sur la gestion des migrations régulières et irrégulières. Les PSEM sont aussi devenus des pays d'immigration, l'Union européenne leur demande de l'aider à réguler les flux de migrants. Cette coopération commence et se traduit par des premières propositions coordonnées de renvoi des clandestins.

LA DERNIÈRE COMPOSANTE est la plus importante. Elle est de dimension culturelle, mais son impact économique est déterminant. Il s'agit de la conception même de l'intégration régionale et de l'Union pour la Méditerranée. Nous ne saurons pas faire une vraie intégration euroméditerranéenne qui ne passerait pas par les hommes ; nous ne saurons pas construire un mur sur la Méditerranée comme les États-Unis le font sur le Rio Grande ; nous ne saurons pas, comme le font les pays de l'«Asean Plus Trois», limiter l'intégration régionale au com-

merce et à l'investissement pour éviter l'afflux de millions de travailleurs chinois sous payés. Pour des raisons historiques et culturelles profondes, parce que la présence respective de l'héritage du Nord au Sud et de l'héritage du Sud au Nord est fondatrice de la culture de cette région, nous ne pourrions pas faire autrement que reconnaître cette interaction par le brassage des hommes. C'est en outre la meilleure façon de faire fonctionner les marchés de l'emploi, de faire circuler les compétences en fonction des besoins des entreprises, de faire reculer les crispations identitaires et de jeter définitivement aux oubliettes de l'histoire la thèse du prétendu « choc des civilisations ».



1.3. Nous sommes déjà passés des migrations aux mobilités

LA MÉDITERRANÉE connaît déjà une importante circulation, même si elle n'est guère prise en compte dans la plupart des statistiques sur les migrations internationales – ne serait-ce que parce qu'on mesure très mal les départs des migrants depuis les pays d'immigration : les départs, depuis les pays Européens, des immigrés Algériens, Marocains ou Turcs équivalent souvent à plus de la moitié des arrivées. Parvenue à maturité, une vague migratoire tend vers l'équilibre des entrées et des sorties (qu'il s'agisse de retours au pays d'origine ou d'installation dans un autre pays développé).

Cette circulation progresse aussi parce que les migrants sont de plus en plus mobiles et sensibles à la conjoncture économique, de plus en plus qualifiés (y compris les clandestins), de plus en plus connectés aux différentes opportunités d'emploi à l'étranger, et gardent tout au long de leurs déplacements un contact facile avec leur pays d'origine grâce aux nouveaux moyens de communication et à la réduction des coûts de transport.

2. Une « CECA migratoire » pour aller graduellement vers la libre circulation régionale

UNE POLITIQUE COMMUNE («CECA migratoire») devrait avoir pour objectif l'établissement progressif de la libre circulation des personnes dans l'espace de l'UPM, en commençant par la facilitation des mobilités d'un nombre croissant de professionnels, en élargissant ensuite à une libre circulation générale pour des pays qui en conviendraient, pour aller à terme à l'extension aux PSEM de l'espace Schengen.



2.1. Les mesures de facilitation des mobilités professionnelles :

- visas longue durée multi entrées pour tous les professionnels appartenant aux réseaux professionnels transméditerranéens que l'UPM labelliserait (Euromed Postal, Copeam, Euromed forum capital, Med Fer, etc.) ;
- simplification de la procédure de visas (informatisation, circuits administratifs raccourcis), assouplissement des règles d'installation pour les ressortissants venus d'un pays de l'UPM ;
- élargissement des listes des métiers ouverts sans opposition de la situation de l'emploi et des règles d'entrée et séjour des étrangers issus des pays de l'UPM ;
- «migrations qualifiantes» : financement, par le pays récepteur, du programme de formation des professionnels requis sur un marché du travail et formés dans un autre pays de la région ; reconnaissance par les deux pays des acquis de l'expérience professionnelle ;
- «migrations circulaires», par exemple sur le modèle suisse à travers des permis de travail dont la longueur pourrait être proportionnelle à la qualification : quatre mois pour un saisonnier faisant les vendanges, deux ans pour un médecin (avec réajustement des tarifs pratiqués aujourd'hui et engagement de retour organisé en partenariat avec le pays d'origine pour que ce médecin trouve un poste à la mesure de l'expérience acquise), etc.
- puis de manière progressive entre pays qui le souhaiteront mais le plus vite possible afin de contrecarrer la concurrence de l'Amérique du Nord, passeport de libre circulation pour les professionnels à «capital humain élevé» : hommes d'affaires, artistes, universitaires, professions libérales...

2.2. L'Agence des Migrations Euroméditerranéennes (AME), instrument de cette politique commune

Une Agence des Migrations Euroméditerranéennes organiserait et faciliterait ces flux. Sur le mode des Commissaires européens, elle serait placée sous

l'autorité de membres désignés par les Etats qui souhaiteraient, de manière réversible, y participer. Elle rendrait des comptes aux Parlements nationaux. Ses missions seraient les suivantes :

- coordination des politiques de régulation et contrôle des migrations ;
- lutte contre le travail au noir humainement dégradant et fiscalement pénalisant pour les Etats ;
- information sur les principaux programmes de mise à disposition transnationale de travailleurs temporaires (tourisme, récoltes...) ;
- facilitation (y compris financière) de la mobilité des jeunes seniors professionnels s'inscrivant dans des programmes de transfert de savoir-faire (Nord-Sud et Sud-Sud) ;
- promotion des flux de diplômés au sein de la région pour éviter la fuite au profit d'autres régions du monde ; régulation de ces flux afin d'apporter toute l'information voulue et les correctifs nécessaires pour faire face au problème de « fuite des cerveaux » (*brain drain*) ;
- organisation des flux requis par l'économie de la connaissance : échange d'étudiants, stages professionnels, guichet unique d'information sur les financements de la mobilité étudiante actuelle et à créer (lancer enfin l'Erasmus Euromed dont l'idée fait consensus).

Son financement serait assuré (1) par les cotisations des Etats volontaires, (2) par la transmission à l'AME d'une partie des budgets des Administrations nationales chargées de la coopération, (3) par une contribution qu'acquitteraient les pays accueillant des migrants diplômés, afin de financer les programmes de formation correspondants des pays émetteurs (compensation du *brain drain*).

Dans un premier temps, l'Agence resterait soumise à l'arbitrage des chefs de gouvernement de l'UPM ; dans un deuxième temps, devenue *Haute Autorité*, elle agirait en vertu du transfert de souveraineté qu'ils lui auront consenti.

Ali Bensaad : Maître de conférences à l'Institut Jacques Berque de Rabat. **Hakim El Karoui** : Président de Young Mediterranean Leaders. **Philippe Fargues** : Directeur du CARIM, Professeur à l'Institut Universitaire Européen de Florence. **Hervé Le Bras** : Directeur de recherche à l'EHESS, Directeur du Laboratoire de Démographie Historique, Paris



L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → www.ipemed.coop

Faire la Méditerranée des territoires, des villes et des régions



RÉSUMÉ

LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL des territoires méditerranéens est mis à mal par plusieurs défis que la région ne parvient pas à maîtriser. Ils menacent son potentiel touristique et amoindrissent le rôle que doivent jouer les territoires dans le développement économique contemporain. Ces défis sont l'urbanisation rapide, une littoralisation excessive, la destabilitation d'un monde rural trop souvent enclavé, le réchauffement climatique, l'essor non durable de transports dominés par le routier, la concurrence touristique croissante dans le monde, une logistique internationale sous optimale qui parvient mal exploiter les avantages de la proximité, le manque d'animation locale dans des territoires bousculés par une modernisation qui se fait largement sans eux. La DATAR en France porte ce même diagnostic dans son projet euroméditerranéen.

Les territoires méditerranéens constituent donc, à la fois, un domaine transversal dans lequel se jouent les enjeux agricoles, urbains, ruraux, envi-

ronnementaux, économiques et sociaux de la région; et un domaine de coopération potentielle sans équivalent dont le bénéfice économique de long terme pourrait être énorme.

Il faut promouvoir dans les pays de la région cette politique intégrée qu'est l'aménagement des territoires, mise en œuvre par les autorités publiques mais associant la société civile (usagers) et les entreprises qui concourent au développement territorial; qui sache mobiliser dans un sens durable et efficient la construction d'infrastructures, l'urbanisme, l'architecture, le développement rural, l'innovation et les *clusters*; qui articule les échelles locale, urbaine, régionale et internationale. Il faut, notamment grâce à l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), promouvoir la montée en puissance des acteurs locaux, le développement local et les «circuits courts». Il faut enfin promouvoir la culture de la prospective, de l'anticipation et de la programmation sur le long terme.

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

1) Est fortement encouragée la mise en place dans tous les pays de la région d'institutions publiques en charge du développement urbain et de l'aménagement durable des territoires, et dont «l'Agence Villes et territoires durables en Méditerranée» de Marseille peut servir de prototype. Cette Agence aura trois fonctions principales :

- une fonction d'ingénierie de projets et d'assistance technique auprès des collectivités locales du Bassin méditerranéen ;
- une fonction d'échange et de capitalisation des expériences de coopération décentralisée ;
- une fonction de formation des cadres territoriaux intermédiaires et de haut niveau.

Les décisions y sont prises par les autorités publiques mais l'élaboration de ces décisions associe les collectivités locales, les associations d'usagers et les entreprises concernées. Dans chacun des pays, ces institutions promeuvent la montée en puissance de l'échelon régional afin d'impulser l'animation territoriale locale ; la Méditerranée des régions est une nécessité qu'il faut favoriser.

2) Localisée dans un pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée, une coordination de ce réseau («Association des Agences Villes et Territoires en Méditerranée – AAVTM») est mise en place. Elle rassemble quatre collègues (autorités publiques centrales, collectivités locales, ONG, entreprises), et assure trois fonctions: - une fonction de stimulation et

coordination des différents réseaux transméditerranéens dédiés à l'action territoriale (agences d'urbanisme, architectes, transports ferroviaires, ports etc., en s'inspirant de la réussite de la région Baltique) ; - une fonction d'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures transméditerranéennes («Schéma de développement de l'espace régional euroméditerranéen») ; - une fonction de secrétariat de la conférence annuelle des Ministres de l'Urbanisme et de l'Aménagement des Territoires.

3) Il est institué une conférence annuelle des Ministres de l'Urbanisme et de l'Aménagement des Territoires. Cette conférence est préparée et suivie par l'Association des Agences des Villes et des Territoires Méditerranéens.

1. Enjeux : un patrimoine exceptionnel mais des territoires sous valorisés et menacés

LA SPÉCIFICITÉ ET LA BEAUTÉ des territoires méditerranéens font de cette région la première du monde sur le plan touristique. Ce patrimoine exceptionnel est la composition de trois facteurs. Le premier est ce climat sec mais non aride, qui fut et reste propice à une agriculture diversifiée pour peu que les savoir-faire agraires soient maintenus (fruits et légumes, céréales, élevage et produits dérivés) ; pour peu, aussi, que la ressource stratégique de l'eau soit maîtrisée – les Anciens y réussirent en choisissant des sites géologiquement propices, en organisant des communautés villageoises regroupées et protégées autour de cette ressource rare.

Le deuxième est une topographie faite d'une juxtaposition de montagnes en général peu élevées et de plaines ou plateaux qui dessinent autant de pays particuliers mais entre lesquels la communication a toujours été possible. Le troisième facteur est une géographie de bassin maritime, qui a permis à la fois la différenciation voire la confrontation culturelle de trois continents (« la mer, cette vraie frontière » disait Fernand Braudel) et l'échange, faisant de la Méditerranée le lieu où l'interaction culturelle, marchande et portuaire fut longtemps la plus féconde du monde.

Ces trois facteurs combinés ont dessiné une concrétion dont on saurait difficilement cerner tous les aspects, mais dont la qualité unique vient à l'esprit à l'évocation du seul mot *Méditerranée*. Ces particularités géographiques et historiques font que peu de régions du globe justifient autant cette idée selon laquelle les territoires sont du temps consolidé.

Or ce patrimoine est mis à mal par plusieurs défis que la région ne parvient pas à maîtriser, qui non seulement menacent son potentiel touristique mais amoindrissent le rôle que doivent jouer les territoires dans le développement économique contemporain :

- l'urbanisation rapide naguère en Europe et aujourd'hui sur les rives Sud et Est, qui se fait sans maîtrise urbanistique suffisante, sans que les services urbains essentiels soient toujours assurés, sans que la prévention des risques (sismique, climatique, d'inondabilité...) soit prise en compte à l'amont de l'aménagement, et sans que les villes soient toujours capables de tirer parti des économies d'agglomération dont le développement moderne a besoin ;
- une littoralisation excessive, qui concentre sur des territoires surexploités des contraintes environ-

nementales que l'aménagement parvient insuffisamment à juguler, alors même que la densité offre une base potentielle favorable à une gestion écologiquement efficiente ;

- la déstabilisation d'un monde rural trop souvent enclavé, surtout dans les PSEM dont la modernisation des structures foncières et agraires n'est pas assez rapide pour faire face aux transformations des enjeux agricoles, et que la libéralisation prévue des échanges agricoles internationaux risquerait de placer dans une difficulté insurmontable ;
- le réchauffement climatique, qui commence à peser sur des équilibres déjà précaires et à menacer les ressources rares que sont l'eau et les terres arables ;
- l'essor non durable de transports dominés par le routier, qui contribue à diluer l'urbanisation, à miter les territoires, à amoindrir les bénéfices de la densité urbaine, et à augmenter les émissions de CO₂ ;
- la concurrence touristique croissante dans le monde, à laquelle répond avec peine une Méditerranée trop littorale sachant mal valoriser son patrimoine culturel, intérieur et rural, mal arbitrer entre les usages de l'eau, et insuffisamment développer un de ses principaux secteurs d'activité et d'emploi ;
- une logistique internationale sous optimale, qui modernise ses ports trop lentement, développe peu l'intermodalité des transports, manque d'infrastructures modernes et durables, bref qui parvient mal à tirer parti des avantages de la proximité euro-méditerranéenne ;
- le manque d'animation locale dans des territoires bousculés par une modernisation qui se fait largement sans eux, territoires qui ne parviennent donc pas à jouer ce rôle de facteur de production qui existe dans les territoires agricoles centrés sur une Appellation d'Origine Protégée, les milieux innovateurs comme la Silicon Valley ou les districts industriels d'Italie.

Dans de nombreux pays de la Méditerranée, les hommes se battent pour préserver un mode d'occupation des territoires ancestral tout en le modernisant. Mais ils ne disposent pas toujours des outils pour y parvenir, alors que, dans son ensemble, la région disposerait tout à fait des savoir-faire pour y faire face ensemble.

Les territoires constituent donc, à la fois, un domaine transversal dans lequel se jouent les enjeux agricoles, urbains, agricoles, environnementaux, économiques et sociaux de la région ; et un domaine de coopération potentielle sans équivalent dont le bénéfice économique de long terme serait énorme. On ne peut pas faire l'Union de la Méditerranée sans mettre en œuvre une politique ambitieuse sur ses territoires, ses villes et ses régions.

2. Constat : l'aménagement des territoires, chaînon manquant des projets « UPM »

UN BESOIN DE POLITIQUES TERRITORIALES INTÉGRÉES. Aucun projet de l'UPM ne porte sur l'aménagement des territoires, des villes et des régions de la Méditerranée. Il manque un projet transversal parce que le développement territorial demande une politique intégrée : une ville ou un territoire ne peuvent se réduire à de l'assainissement, à des routes et de l'urbanisme. Le développement de territoires durables, productifs et porteurs d'identité exige de la coordination entre les administrations sectorielles, une forte participation des collectivités locales, des usagers et des opérateurs.

UNE FORTE DEMANDE D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET DE TRANSFERTS DE SAVOIR-FAIRE. Il y a dans les PSEM une forte demande d'assistance et de transfert de connaissance pour essayer de faire face aux transformations trop rapides qui bouleversent le territoire, l'habitat et les transports. Réciproquement, il y a sur la rive nord une demande croissante de s'inspirer des savoir-faire économes en ressources (eau et chauffage) que des architectes ou des communautés locales de la rive sud ont su préserver. Les expériences des villes et campagnes de demain, au Maroc, en Turquie, en Espagne ou en Grèce ne sont pas connues par l'ensemble des administrations et des élus des autres pays de la région. A l'évidence il manque un lieu d'échange d'expériences sur les politiques publiques territoriales en Méditerranée.

DES POLITIQUES ANTICIPATRICES D'AMÉNAGEMENT POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE. Les problèmes de réchauffement climatique vont rendre de plus en plus cruels les manques d'anticipation ; la désertification peut gagner du terrain et conduire à une saturation des littoraux, menacés d'inondation à cause du relèvement du niveau de la mer. Il faut donc, ensemble, envisager des opérations d'aménagement concertées à l'échelle de l'ensemble du Bassin méditerranéen.

LE BESOIN DE MILLIERS DE TECHNOPOLES ET CLUSTERS POUR CRÉER DES MILLIONS D'EMPLOIS. En matière de développement économique, il va falloir créer 50 millions d'emplois dans les vingt ans à venir dans les PSEM. Or ces emplois devront en grande partie être créés dans des pôles de compétitivité, technopoles et clusters. C'est dire combien les élus et les administrations locales doivent faire des efforts pour créer un environnement produc-

teur d'économies externes susceptible d'être attractif pour les IDE et pour les jeunes cadres soucieux de travailler dans un environnement économique innovant.



LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DANS LES PSEM COMMANDE UNE COORDINATION FORTE. Les besoins de grands travaux d'infrastructures (eau, assainissement, transport, énergie, logement...) dans les PSEM sont estimés à 300 milliards d'Euros sur les vingt prochaines années. On ne peut imaginer que ces programmes sectoriels se fassent sans coordination territoriale, ni que chaque pays et chaque grand opérateur agisse isolément et dans le désordre.

UN PROFOND MOUVEMENT EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ LOCALE ET DES « CIRCUITS COURTS ». On observe un mouvement profond de déconcentration, de décentralisation et de régionalisation. De plus en plus, les acteurs locaux ont la maîtrise d'ouvrage, sont de plus en plus responsables devant les administrations centrales et devant les citoyens. Ce mouvement est facilité par l'apparition de technologies propices au développement local comme les éoliennes, le solaire photovoltaïque, les usines de désalinisation qui autorisent la mise en place de « circuits courts ». De même la valorisation des savoir-faire agricoles pour une agriculture de qualité et préservant l'environnement, passe par les progrès d'une distribution plus locale (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, marchés touristiques et urbains locaux). Les circuits courts constituent un mouvement de fond d'émancipation, d'innovation et de préservation de l'environnement, qui dans certains domaines complète l'action de l'Etat. Les pays et les peuples de la Méditerranée participent déjà à cette évolution historique mais doivent l'accélérer.

3. Objectifs

IL FAUT :

- désengorger l'Etat central, mobiliser les compétences sur le développement local, l'urbanisme durable, l'aménagement des territoires. En particulier, trois acteurs importants qui ne se rencontrent jamais à savoir l'Etat (ministères des transports, de l'urbanisme, de l'agriculture etc.), les collectivités territoriales et les grands entrepreneurs doivent pouvoir se concerter autour des projets structurants ;
- mieux territorialiser les politiques publiques par l'organisation intersectorielle des politiques publiques sur une base territoriale ;



- organiser les agences de l'urbanisme en un réseau euroméditerranéen, en créer là où il n'y en a pas, mettre en réseau les administrations et les collectivités territoriales, susciter un réseau des ports méditerranéens, des opérateurs de transport, etc. ;
- mieux coordonner, à l'échelle euroméditerranéenne, les différents programmes sectoriels (énergie, transports, télécoms...) afin de mailler le territoire de notre région commune, et de faciliter l'articulation des projets locaux, nationaux et internationaux.

L'ensemble de ces orientations permettront de créer des territoires attractifs pour les entreprises privées, innovants pour les jeunes professionnels, durables et stimulants pour tous les citoyens.

4. Propositions

TROIS PROPOSITIONS LIÉES sont faites aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, afin qu'une impulsion politique forte soit donnée en faveur de ces domaines transversaux et multidisciplinaires que sont la ville et l'aménagement des territoires méditerranéens :

1) Encourager dans tous les pays de la région la mise en place d'agences des villes et territoires durables. La France va créer un prototype en y rassemblant les soutiens de la DATAR, ceux de l'AFD, de la CDC, de la région PACA et des grandes villes de cette région ; cette agence française exercera dans les domaines de la formation, de l'expertise de projets et de la capitalisation des expériences ; elle sera fortement orientée vers les pays du bassin méditerranéen. D'autres expériences nationales doivent être développées en associant les autorités publiques centrales et locales, les associations d'usagers, et les entreprises du développement territorial. Elles doivent, dans chaque pays et en concertation avec l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), favoriser la montée en puissance de l'échelon régional.

2) Créer une tête de réseau pour animer ce réseau des agences nationales. Elle pourrait être dénommée Association des Villes et Territoires Méditerranéens (AVTM), véritable outil de réflexion et d'échange. L'AVTM pourrait être localisée dans un pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée (en Tunisie, pays qui fait des efforts manifestes dans ces domaines ?). Elle serait une structure de coordination, comprendrait quatre collèges (autorités publiques centrales, locales, ONG, entreprises), et aurait cinq fonctions :

- une fonction de formation des cadres territoriaux intermédiaires et de haut niveau ;
- une fonction d'échange et capitalisation des expériences de coopération décentralisée ;
- une fonction de stimulation et coordination des différents réseaux transméditerranéens dédiés à l'action territoriale (réseau Euromed des agences d'urbanisme «Med Urba», des architectes «UMAR», des transports ferroviaires «Med-Fer», des ports etc., en s'inspirant de la réussite de la région Baltique) ;
- une fonction de promotion des projets structurants (articulation des échelles locale, nationale et internationale), avec assistance technique auprès des collectivités locales et évaluation des projets avant qu'ils ne soient soumis au Secrétariat général de l'UPM ;
- une fonction d'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures transméditerranéennes («Schéma de développement de l'espace régional euroméditerranéen») ;
- une fonction de secrétariat de la conférence annuelle des Ministres de l'Urbanisme et de l'Aménagement des Territoires.

3) Instituer une conférence annuelle des Ministres de l'Urbanisme et de l'Aménagement des Territoires. Cette conférence serait préparée et suivie par l'Association des Villes et des Territoires Méditerranéens.



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

La Méditerranée en 2030 : les voies d'un avenir meilleur



RÉSUMÉ

LE DESTIN DES PAYS RIVERAINS de la Méditerranée dans les vingt prochaines années est incertain : Déclin possible ? Divergences des rythmes de croissance et d'insertion dans la mondialisation ou plutôt convergence et ancrage définitif des trois rives de la Méditerranée dans un système d'interdépendance mutuelle ? Ces trois scénarios sont possibles, tant le futur est ouvert. Retenons donc l'hypothèse que le scénario de la convergence puisse se réaliser et que les pays européens et ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée aient un avenir commun. Que doivent faire les gouvernements et les acteurs de la société civile pour renforcer et accélérer cette pro-

babilité de convergence ? 10 propositions sont déclinées par le projet Méditerranée 2030.

Le projet Méditerranée 2030 consiste à associer tous les bureaux administratifs et privés de prospective des pays riverains de la Méditerranée pour que dans un effort collectif ils réalisent un travail de prospective, proposent des représentations de cet avenir commun et surtout déterminent ensemble les actions à entreprendre dès maintenant pour que dans vingt ans, le scénario de la convergence devienne une réalité. Comme le disait Maurice Blondel *«l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare»*.

PARTENAIRES ET SIGNATAIRES

Albanian Council on Foreign Relations (Albanie)

Centre for Mediterranean Middle East and Islamic studies – Université du Péloponnèse (Grèce)

Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) – IAMM Montpellier

Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques (Mauritanie)

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration (CARIM)

Euro Mediteranski Forum (Croatie)

Haut Commissariat au Plan (Maroc)

IEMed (Espagne)

Information and Decision Support Center (Égypte)

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (Tunisie)

Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES) (Tunisie)

Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen (IPEMED)

Ministère de la Science, de l'Éducation et des Sports (République de Croatie)

Projet «Mauritanie vision 2030»

Frédéric Blanc, Délégué général du FEMISE

Larabi Jaïdi, Université Mohammed V Rabat-Agdal (Maroc)

Cécile Jolly, Centre d'Analyse Stratégique (France)

Choghig Kasparian, Directrice de l'Observatoire Universitaire de la Réalité Socio-économique (Liban)

Robert Kasparian, ex-Directeur général de l'Administration Centrale de la Statistique Libanaise (Liban)

Salam Kawakibi, Arab Reform Initiative

Hervé Le Bras, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (France)

Ali Marouani, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (France)

Tawfiq Mouline, Directeur général de l'Institut Royal des Études Stratégiques (Maroc)

L'ENSEMBLE MÉDITERRANÉEN a développé un tissu de relations économiques, politiques et humaines qui lui confère une dimension régionale certaine. Cette intégration est cependant d'ampleur très variable selon les pays et les sous-régions qui composent cet ensemble. L'Union européenne y occupe une place centrale pour l'ensemble des riverains, soit qu'ils en soient membres ou destinés à la rejoindre, soit qu'ils aient noué des accords et des relations économiques privilégiés avec elle. De fait, si l'Europe latine, les pays de l'Adriatique (Balkans occidentaux), le Proche-Orient et le Maghreb se situent dans une continuité géographique, leur hétérogénéité économique, institutionnelle et socioculturelle est patente. La Méditerranée est en devenir et fait l'objet d'un investissement politique et privé. Les motivations sont variées, économiques, politiques, citoyennes, sociales, écologiques et culturelles, à l'image des pays et des populations qui la compose. Mais ces initiatives tendent toutes à tisser plus fortement ce que l'histoire a fait et défait, à accélérer une convergence vers un mieux être de la région, à accroître sa place face aux grands ensembles économiques mondiaux. C'est dans ce contexte qu'une prospective de la Méditerranée apparaît nécessaire.

À première vue, le diagnostic n'est pas immédiatement favorable à l'intégration méditerranéenne. La convergence des revenus peine à se réaliser entre les pays du bassin méditerranéen; les échanges commerciaux et de capitaux y ont moins progressé qu'avec les autres zones du commerce mondial (pays émergents). La croissance des flux d'investissement en provenance des pays du Golfe a plus fortement orienté les pays arabes méditerranéens vers le développement de l'immobilier, des télécommunications et, dans une moindre mesure, des services financiers. La diversification des échanges de biens et de capitaux pourrait constituer une opportunité si elle s'accompagnait d'une montée en gamme et de niveau technologique permettant des gains de productivité favorables à la croissance et à l'emploi. Or force est de constater que la dynamique centrifuge de l'Europe n'a pas conduit à un flux d'investissement majeur (stagnant autour de 2 %) autorisant des transferts technologiques significatifs ni à une co-traitance industrielle comparable à celle organisée avec les pays d'Europe de l'Est ou au sein de l'Asie émergente.

SI L'ENSEMBLE MÉDITERRANÉEN en rattrapage par rapport à l'Europe a bénéficié de la dynamique passée de la croissance mondiale tirée par les pays émergents, cette croissance reste faible, comparée à celle des aires géographiques les plus dynamiques du monde. L'Europe est également entrée

dans une zone d'étiage due à son ralentissement démographique et à la faiblesse de ses gains de productivité. En 2030, l'Inde et la Chine compteront 3 milliards d'habitants et 25 % du PIB mondial, contre 12 % aujourd'hui et seulement 3 % en 1990. Ce basculement de l'économie mondiale présente des opportunités inédites de marché, de convergence mondiale des revenus et de sortie de la pauvreté, mais fait aussi courir un risque de marginalisation des régions moins dynamiques. L'Euro-Méditerranée pourrait ainsi être confrontée à un affaiblissement de sa capacité d'influence sur des régulations internationales qui pèseront sur sa destinée du fait de l'extraversion croissante des économies. Le règlement de la sortie de crise, emmené par le couple Chine-Amérique, témoigne du recul de la multipolarité. Cette domination des Etats-continentaux et des marchés émergents pourrait imposer à la région méditerranéenne un modèle social plus inégalitaire et moins protecteur dans une course à l'attractivité, maintenant au Sud des conditions de travail dégradées et accentuant au Nord la dualité des marchés du travail et le spectre des délocalisations. Car si la puissance économique des pays émergents sera en 2030 équivalente à celle des pays avancés, leur revenu par habitant n'aura pas connu la même progression : ils seront globalement riches mais individuellement pauvres, prolongeant la mise en concurrence de la main d'œuvre mondiale. Bien évidemment, les perspectives pourraient être plus ouvertes si le nouveau contexte géopolitique conduisait à un monde multipolaire et si les pays émergents, sous pression sociale interne, mettaient en place un système social plus redistributif.

Des complémentarités à exploiter pour une vision pleinement méditerranéenne

POURTANT LES COMPLÉMENTARITÉS euro-méditerranéennes sont patentes. **Complémentarité des forces vives** d'abord, entre une Europe vieillissante, dont le déclin probable du nombre d'actifs affecte la croissance potentielle, et une rive sud et est méditerranéenne où les jeunes entrants sur le marché du travail seront nombreux durant une génération, de surcroît plus qualifiés que par le passé étant donné l'investissement dans l'éducation (entre 20 et 60 % de la population y détiendra, selon les pays, un niveau secondaire ou supérieur en 2030). En 2030, les actifs potentiels seront situés à 40 % sur les rives Sud et Est de la Méditerranée contre 60 % en Europe (y compris les Balkans occidentaux), le

rapport étant de 30 à 70 % aujourd'hui. Dans le monde de demain, l'unité de compte politiquement viable sera le milliard d'habitants. L'UE 27, dans ses frontières actuelles, stagnerait autour de 500 millions, l'Euro-Méditerranée permettrait de constituer un pôle approchant cette cible.

Si les actifs seront au Sud demain plus encore qu'aujourd'hui, **la dynamique d'emploi est incertaine**. Maintenir le taux de création d'emploi en Europe (1,3 %) aboutirait à un déficit de main d'œuvre de 40 millions en 2030 même en allongeant la durée d'activité. Symétriquement, le maintien des taux de création d'emploi des pays sud et est méditerranéens (2 %) est insuffisant à 2030 pour réduire substantiellement les taux de chômage et d'inactivité « formels » très élevés de la région (avec une part importante d'économie de « subsistance » informelle). Si les suppléments des uns ne viendront pas mécaniquement compenser les carences des autres, tant en raison du cloisonnement des marchés du travail que des politiques migratoires restrictives, deux facteurs plaident en faveur d'une plus grande mobilité au sein de la région euro-méditerranéenne: (1) elles peuvent pallier la faiblesse de la mobilité intra européenne, et combler les déficits sectoriels de main d'œuvre (services à la personne, hôtellerie restauration, BTP) ; (2) elles peuvent renforcer le niveau et l'adaptation des qualifications des travailleurs du Sud et des Balkans aux besoins de l'économie et encourager une migration plus circulaire.

Les complémentarités de dotations naturelles plaident également en faveur d'une plus grande intégration régionale. Cette complémentarité est évidemment énergétique non seulement du fait des énergies fossiles mais peut-être surtout par la disposition naturelle en ressources renouvelables des pays sud et est méditerranéens (pour exemple, 1 m² du Sahara équivaut à un baril de pétrole; la vitesse du vent s'échelonne sur la rive sud du Bassin entre 6 et 11 m/s). Elle peut aussi être agricole entre une Europe plus « céréalière » et « carnée », aux terres arables et aux ressources en eau relativement abondantes, où l'emploi agricole est devenu marginal, et un Sud où l'activité rurale reste conséquente et dont la production méditerranéenne est menacée par le stress hydrique, l'urbanisation rampante et l'impact du changement climatique. Paradoxalement, si la diète méditerranéenne est valorisée en Europe, la consommation sud et est méditerranéenne est essentiellement céréalière. Ces complémentarités de consommation et de dotations naturelles seront renforcées en 2030, au Sud par l'augmentation de la population et du revenu accroissant la consommation céréalière, au Nord par les exigences accrues en matière diététique (obésité) orientant les préférences ali-

mentaires vers les fruits et légumes. Là encore les dotations des uns ne viendront pas mécaniquement alimenter les besoins des autres dans un marché mondialisé, où les puissances émergentes alimentent le marché et tentent de se procurer des ressources naturelles raréfiées.

La complémentarité euro-méditerranéenne ne saurait se limiter à une complémentarité commerciale asymétrique, le Sud étant pourvoyeur de ressources naturelles et de biens primaires à faible valeur ajoutée, le Nord de biens sophistiqués plus chers. Les dotations « naturelles » sont elles-mêmes non seulement sources de « malédiction » mais aussi en raréfaction, ce qui renforce certes leur avantage comparatif à court terme mais impose une transition qui à 2030 sera très largement entamée. Quelle que soit la disponibilité ou non de ressources naturelles, très variables selon les pays, **la logique d'offre doit céder le pas à une logique de demande**. C'est vrai en matière énergétique et environnementale où la solution à la raréfaction des ressources (eau, énergie) et à la sécurité environnementale réside autant sinon plus dans les « économies » réalisées (baisse de l'intensité énergétique, maîtrise de la demande en eau) que dans les progrès technologiques et les alternatives aux énergies fossiles. En matière agricole, la poursuite d'une logique d'offre aboutirait au Sud à la disparition d'une agriculture vivrière posant un redoutable défi rural, social et environnemental, au Nord à la poursuite d'une intensification agricole défavorable à l'emploi, au développement rural et à l'équilibre écologique.

PASSER D'UNE LOGIQUE d'offre à une logique de demande signifie surtout de **favoriser la création de marchés solvables** et non de maintenir les économies en rattrapage par rapport à l'Europe dans une sous-traitance appauvrissante, mue par les seuls différentiels de salaires. Il ne s'agit pas seulement dans cette perspective de faire jouer à ces économies le rôle de plate-forme low cost à destination du marché communautaire, par ailleurs déjà rempli par la Turquie et la Croatie, dans une moindre mesure par le Maghreb, mais de valoriser l'argument de la proximité comme gage de qualité (en particulier sanitaire ou environnementale) et de réactivité. L'augmentation tendancielle des prix du transport à moyen terme (faible substituabilité au pétrole) et de son impact environnemental, la résurgence chronique d'accidents sanitaires liés à l'importation de produits à bas coût, la variabilité accrue de la demande et la convergence des modes de consommation de part et d'autre de la Méditerranée valident cette hypothèse. Le resserrement sur une base régionale des arbitrages de localisation pourrait ainsi conduire progressivement à une réduction des différentiels de salaire et des condi-



tions de travail. La plus grande mobilité de la main d'œuvre constituerait un facteur adjuvant de la résorption tendancielle des inégalités salariales renforçant l'acceptabilité sociale de l'offshoring et de l'outsourcing méditerranéen.

Dans ce contexte, **le renouvellement de l'organisation productive euro-méditerranéenne passe aussi par les services** dont tous les pays sont bien dotés. Il ne s'agit pas seulement de valoriser les avantages comparatifs de chacun, reposant sur une Europe spécialisée dans les services à haute valeur ajoutée et des pays sud et est méditerranéens spécialisés dans les services supports (tourisme, transport, télécommunications, avec une progression sensible des services médicaux et financiers) mais de prendre en compte une complémentarité accrue entre services et biens qui peut permettre une intégration euro-méditerranéenne plus profonde et plus harmonieuse. Il n'est pas de services sans biens, comme en témoigne l'essor concomitant dans la téléphonie mobile de biens physiques et de services associés. De la même manière, à l'agroalimentaire et à l'énergie sont associés les services de transport et de distribution. Ce sont les services qui procurent déjà la plus forte valeur ajoutée aux biens dont la production standardisée est peu chère et considérablement fragmentée au niveau international. Au-delà, les échanges de services encouragent une harmonisation des normes qui, avec la libéralisation commerciale multilatérale, deviennent les premiers obstacles au commerce. Ils imposent une circulation des hommes via la prestation de services ou la liberté d'établissement qui favorisent la convergence des compétences et des rémunérations. Ils permettent à terme d'envisager un mode de développement moins axé sur la détention de produits physiques autorisant une moindre consommation de ressources naturelles.

Enfin, la Méditerranée est un espace où les valeurs des individus convergent du fait de l'importance des migrations, où la circulation des idées et des hommes va de pair avec une plus grande homogénéité des modes de vie et des aspirations. Cette convergence des modes de vie se manifeste notamment au Sud et à l'Est de la Méditerranée par une montée de l'individualisme, qui modifie le rapport aux autres avec une moindre emprise de la famille élargie et une défiance à l'égard des institutions, victimes de la même désaffiliation qu'en Europe ; des comportements de fécondité proches de ceux prévalant en Europe, des aspirations à la liberté et au bien-être qui se traduisent d'ailleurs par un désir d'émigrer, singulièrement parmi les jeunes générations. Là encore, il ne s'agit pas de renouveler une domination «culturelle» qui ne ferait que donner de la vigueur à la théorie du

« choc des civilisations » (S. Huntington), mais bien de se fonder sur des convergences réelles dans le respect des différences. Comme l'Europe a construit une union des nations, la Méditerranée devrait être celle des cultures.

Des défis communs à relever

LES ÉCONOMIES EURO-MÉDITERRANÉENNES NE CRÉENT PAS ASSEZ D'EMPLOIS. L'orientation rentière des économies sud et est méditerranéennes où se conjuguent faiblesse de l'entrepreneuriat et de l'innovation, prédominance du secteur public sur le secteur privé, explique leurs faibles performances en termes d'emploi. En Europe, à la fin du rattrapage du gap technologique avec les Etats-Unis est venu s'ajouter la baisse de la population active que l'investissement seul ne saurait compenser. Au total, la dynamique des gains de productivité sera essentielle pour la croissance de demain au Nord comme au Sud. Ces gains de productivité seront obtenus par trois facteurs fondamentaux : une amélioration sensible du capital humain (au Sud) et de sa circulation (au Nord) ; une rationalisation de l'organisation productive ; un accroissement des performances technologiques et de l'innovation. Dans ces trois domaines, les fondements d'une coopération déjà existante mériteraient d'être renforcés, permettant d'accélérer les transferts de technologie et de savoir-faire.

Les économies méditerranéennes doivent également s'adapter à une plus grande sobriété énergétique et une préservation des ressources naturelles. Il s'agit pour les économies productrices d'hydrocarbures d'organiser l'après pétrole (en dehors de la Libye, les pics de production pétrolière et gazière devraient être atteints en 2020-25) et pour les pays importateurs de diminuer l'intensité énergétique de la croissance et de créer une économie plus respectueuse de l'environnement. Si rien n'est fait, même en tenant compte des progrès réalisés et des projets en cours pour valoriser les énergies renouvelables, la demande énergétique sera telle au Sud et à l'Est de la Méditerranée qu'elle anéantira les efforts réalisés en Europe pour lutter contre le changement climatique. Si les effets du changement climatique devraient être plus sévères en Méditerranée qu'en moyenne dans le monde, les pays du Maghreb, du Proche-Orient et de l'Adriatique auront moins les moyens de s'en prémunir (effet revenu), alors même qu'ils auront peu contribué au réchauffement de la planète (leurs émissions de gaz à effet de serre, bien qu'en hausse continue, sont bien en deçà des moyennes

européennes). Ces effets négatifs viendront s'ajouter à des conditions agro-climatiques déjà difficiles au Sud et à l'Est de la Méditerranée (une pression sur les ressources en eau dépassant les 100 % selon le Plan bleu ; un taux d'exploitation des terres arables qui atteindrait plus de 80 % en 2030 selon la FAO ; une urbanisation qui à cet horizon devrait progresser de 60 % selon les Nations Unies). Dans ce contexte, un développement plus soutenable impose des transferts technologiques et de compétences aujourd'hui essentiellement européens, pour valoriser les éco-activités et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles. Les éco-technologies constituent aujourd'hui des opportunités de marché et elles pourraient trouver une application en Méditerranée, en particulier dans des pays où il s'agit de créer des nouvelles installations plutôt que d'en réhabiliter d'anciennes. Leurs coûts, encore souvent supérieurs à ceux des technologies moins sobres, nécessitent néanmoins des incitations publiques dont le poids financier pourrait être « partagé » dans un cadre euro-méditerranéen afin de rétablir une forme d'équité environnementale.

AJOUTÉE À LA DÉGRADATION prévisible des conditions agro-climatiques en Méditerranée, **la crise alimentaire de 2008 a remis au premier plan la question agricole et rurale**. Elle contraint les Etats à repenser les politiques agricoles et la sécurité alimentaire, à tenter de réguler les échanges et à sécuriser les approvisionnements. L'arrêt en 2015 de la densification rurale au Sud et à l'Est de la Méditerranée et la réforme de la PAC européenne d'ici 2013 peuvent constituer une opportunité à saisir pour des restructurations agricoles dans un cadre euro-méditerranéen, visant à assurer la santé alimentaire des populations, à renforcer des systèmes agricoles produisant emplois et revenus locaux, et à conditionner l'agriculture intensive à une gestion plus respectueuse de l'environnement. La gestion de la qualité pourrait l'emporter sur celle des quantités, avec une labellisation des productions méditerranéennes, dont les « services » rendus en termes de santé, de qualité nutritionnelle et environnementale, de proximité, pourraient être collectivement valorisés. Une telle évolution permettrait d'accroître la valeur ajoutée des productions méditerranéennes, d'accélérer les investissements agricoles Nord/Sud, la professionnalisation des filières et la qualification des agriculteurs. Cette orientation plus « méditerranéenne » de la politique agricole pourrait être compensée par une contribution des productions céréalières à une forme de stabilisation des cours et de garantie des approvisionnements, par la constitution de stocks de sécurité et une contractualisation Nord-Sud.

Dernier défi méditerranéen, les migrations « méditerranéennes » sont amenées à se poursuivre à la fois en raison de facteurs push (différentiel démographique et de revenu entre les deux rives ; phase d'émergence économique favorable à la migration des classes moyennes en risque de déclassement) et pull (pénuries de main d'œuvre en Europe voisinant avec un fort taux de chômage ; volonté d'attirer la main d'œuvre très qualifiée ; approfondissement de l'intégration régionale). Or si les migrations constituent un indéniable facteur de développement et d'intégration sociale, économique et culturelle, l'équilibre entre *brain drain* et *brain gain* d'un côté de la Méditerranée, entre bénéfices économiques et « pertes » sociales de l'autre, est pour le moins sujet à controverse. Une politique de mobilité euro-méditerranéenne pourrait néanmoins s'appuyer sur une évolution déjà perceptible de la migration en provenance des rives sud et est (Balkans inclus) : les flux de migrants seront plus éduqués que par le passé, le passage par la migration n'étant qu'une étape dans un parcours destiné à accroître son expérience, ses compétences et ses qualifications (expérience, acquisition de diplômes), autorisant des allers-retours. C'est sur cette migration circulaire et « qualifiante » qu'une politique de mobilité euro-méditerranéenne devrait se fonder, pour compléter (et non remplacer) les politiques d'intégration des migrants qui restent une priorité politique des pays d'accueil et de départ. Elle requiert des préalables en termes de portabilité des droits et de reconnaissance des qualifications mais sa valorisation semble indispensable pour que mobilité rime avec stabilité et prospérité.



Un avenir méditerranéen menacé par la marginalisation ou la divergence

Le scénario de la marginalisation : une convergence par le bas

LA POURSUITE DES TENDANCES actuelles (taux de croissance en Europe inférieurs à 2 % par an, avoisinant les 3-4 % au Sud et à l'Est de la Méditerranée et dans les Balkans) n'est pas favorable à une convergence méditerranéenne. En 2030, elle maintient les écarts de revenu entre pays, sans rattrapage, tandis que les spécialisations des pays sud et est méditerranéens restent cantonnées dans des produits de gamme inférieure à faible contenu technologique, avec un ralentissement rural qui n'est pas compensé par la création de nouvelles activités. Elle accroît les pressions environnementales (les émissions de CO₂ des pays sud et est



méditerranéens équivalent en 2030 à celles, stabilisées, des pays de l'Europe latine) ; elle ne résout pas la question de l'emploi au Nord, où la limitation des flux migratoires, conjuguée à la baisse de la population active, limitent le potentiel de croissance, comme au Sud où la faible dynamique d'emploi maintient plus de la moitié de la population dans l'inactivité et des taux de chômage avoisinant les 10 %, le marché informel jouant le rôle de variable d'ajustement. Les Balkans sont confrontés aux mêmes difficultés (taux d'inactivité légèrement supérieurs à 50 % et taux de chômage à peine inférieurs à 10 %), avec l'apparition concomitante de pénuries de main d'œuvre locales et sectorielles. Dans ce contexte, la pression migratoire reste forte, alimentée essentiellement par le différentiel de revenu, tandis que les politiques migratoires restrictives se renforcent au Nord comme au Sud et affectent les travailleurs peu qualifiés mais aussi qualifiés.

LA CRISE DE 2008 pourrait contribuer à noircir davantage ce tableau. Les pays de l'Europe du Sud sont aujourd'hui les plus fragilisés par la crise. Ce sont également les pays européens dont les échanges croisés euro-méditerranéens sont les plus dynamiques, la géographie des échanges restant fortement marquée par la proximité, de même que les flux migratoires. Un ralentissement durable de ces économies, handicapées par les changes fixes et sans solidarité de la zone euro, conduirait à un retrait de leurs échanges et de leurs investissements dans les pays voisins des Balkans et du Sud de la Méditerranée. Dans ce contexte, l'intégration institutionnelle euro-méditerranéenne resterait limitée et les élargissements prévus repoussés sine die. L'UPM dans ce cadre serait en mal de projets et la libéralisation des services risquerait d'être entravée par les craintes de dumping social. Cette atonie de la croissance de l'Europe latine pourrait conduire à une marginalisation globale de l'espace méditerranéen du fait d'une interdépendance des économies (les Balkans, la Turquie et le Maghreb commerçant essentiellement avec l'Europe). Plus vraisemblablement, elle induirait aussi, dans les économies du Sud de la Méditerranée et des Balkans, des transferts de capitaux originaires du Golfe et des pays émergents (ainsi qu'un détournement du commerce vers ces pays) qui trouveraient à s'investir dans une zone à faible coût et à fort rendement. Une forme de convergence méditerranéenne par le bas s'opérerait ainsi, l'ensemble des pays en rattrapage avec l'Europe s'approchant des niveaux de revenu de la Méditerranée européenne, mais au prix d'une divergence européenne forte.

Le scénario de la divergence : une insertion disparate dans l'économie mondiale

CAR AU-DELÀ DE LA MARGINALISATION, c'est bien la divergence qui menace la Méditerranée. Le basculement de la dynamique de l'économie mondiale pourrait jouer en ce sens avec des gagnants et des perdants au niveau national et régional. La croissance, tirée par celle des pays émergents, renforcerait la compétitivité au détriment du pouvoir d'achat et de la demande intérieure. Les spécialisations industrielles des Balkans occidentaux et du Sud de la Méditerranée s'approcheraient de celles des pays d'Europe de l'Est, ces économies devenant la nouvelle plate-forme low cost de l'Europe communautaire et place avancée de la pénétration du marché communautaire pour les émergents. Cette dynamique de la croissance mondiale plus qu'euro-méditerranéenne avantagerait les économies les plus compétitives qui ont déjà connu un phénomène de rattrapage : la Croatie dépasserait le Portugal en revenu par habitant, la Turquie, la Tunisie et les pays de l'ancienne Yougoslavie s'en rapprochant sensiblement, et creusant l'écart avec les autres pays du Maghreb (Algérie, Egypte), du Proche-Orient (Liban, Jordanie) et de l'Adriatique (Albanie) bénéficiant d'une moindre dynamique de croissance. En Europe, le potentiel de croissance de la Grèce et du Portugal serait également affaibli par des difficultés de balance des paiements et les déficits publics, accroissant des divergences non seulement intra-méditerranéennes mais également intra-européennes. Le processus euro-méditerranéen progresserait en termes de libéralisation agricole mais ne serait pas assorti de contreparties en termes de transferts, accentuant l'exode rural au Sud et la concentration agricole au Nord. La libéralisation des services se limiterait à certaines prestations de services sans aller jusqu'à la liberté d'établissement, renforçant dès lors une sélectivité de la main d'œuvre en fonction des niveaux de qualification.

DANS CE CONTEXTE, outre les pressions environnementales liées à la croissance économique et de revenu, la mer Méditerranée accentue sa place de transit de l'économie-monde, bénéficiant des nouvelles opportunités de développement des échanges mais avec des impacts plus aigus en termes de pollution, de perte de biodiversité et d'artificialisation des côtes. Un tel scénario contribuerait à accroître fortement la dualisation des économies et des territoires (marginalisation des intérieurs, développement littoral), le développement des filières d'exportation en matière industrielle et agricole se faisant au détriment des productions à destination des marchés intérieurs. Les taux d'activité et d'em-

ploi s'élèvent mais très inégalement dans l'ensemble de la Méditerranée: les taux de chômage décroissent mais restent élevés au Sud et à l'Est de la Méditerranée et dans les Balkans (entre 9 et 10%), l'Europe parvient à compenser partiellement ses pertes d'activité par une migration facilitée essentiellement pour les travailleurs qualifiés (carte bleue européenne) mais au prix d'un allongement sensible de la durée d'activité. La dualité des marchés du travail reste forte au Nord comme au Sud, accroissant les inégalités entre une élite mondialisée bien insérée dans les échanges mondiaux et des travailleurs peu qualifiés soumis à une flexibilité accrue au Nord, à des conditions de travail et de rémunération dégradées au Sud. En matière énergétique, les progrès dans l'utilisation des ressources renouvelables sont compensés par une hausse de la demande conduisant à une croissance des émissions de gaz à effet de serre, aussi prononcée globalement que dans le scénario tendanciel, avec des différences nationales plus marquées. Le déclin euro-méditerranéen de l'agriculture s'accompagne d'une forte pénétration des fournisseurs du reste du monde (viande, céréales), tandis que les productions strictement « méditerranéennes » (fruits et légumes, huile d'olive, vin) qui n'ont pas été labellisées sont fortement concurrencées par des provenances lointaines (Chili, Australie, Brésil, Chine).

Un autre destin est possible : le scénario de convergence par le haut

ENTRE LA DIVERGENCE et la marginalisation, la Méditerranée peut connaître un autre destin, sous réserve d'une action politique volontariste et partagée par l'ensemble de ses riverains et sous les auspices d'une multipolarité dans les régulations internationales. Une croissance globalement plus forte et plus riche en emploi nécessite de valoriser les complémentarités euro-méditerranéennes, d'étendre à l'ensemble de la Méditerranée certaines modalités de redistribution et de protection et de renforcer la compétitivité. Un tel scénario supposerait un cadre institutionnel renforcé où la perspective d'adhésion à l'Union ou au marché intérieur accélérerait l'harmonisation des normes, comme l'ont montré les exemples de la Croatie ou de la Turquie, comme celui des nouveaux Etats membres. Dans un système régionalement intégré (établissement au niveau régional des quatre libertés mises en place dans l'Union européenne, accès au mar-

ché intérieur européen et harmonisation des normes), accompagné de certaines coopérations renforcées ouvertes aux pays sud et est méditerranéens, les ressorts internes de la croissance pourraient permettre un accroissement de la productivité et de l'emploi au niveau régional. Tous les pays de la région atteignent alors des revenus par habitant supérieurs à 10000 \$ en 2030. Les taux d'activité des pays sud et est méditerranéens et des pays adriatiques se rapprochent de ceux de l'Europe où la migration, davantage circulaire et mieux « intégrée », est venue pallier les pénuries de main d'œuvre et alimenter les marchés de consommation.



Alors que faire ?

ATTEINDRE DES PERFORMANCES régionales convergentes, plus égalitaires socialement et territorialement, ne peut être obtenu par les seules libéralisations commerciales dont les impacts sont limités dans une économie mondialisée. La libéralisation des services peut constituer un facteur de croissance plus vigoureuse mais elle ne saurait renforcer la dynamique d'échanges et d'emploi sans une harmonisation des normes. A défaut, cette libéralisation restera limitée et son potentiel de création de revenu également. Au-delà, dynamiser les ressorts internes de la croissance ne peut faire l'économie d'une réhabilitation des systèmes de protection sociale garants d'une consommation soutenue et de soutiens publics pour permettre aux hommes et aux biens d'affronter la concurrence mondiale exacerbée. De ce point de vue, la mise en place d'un « écosystème » méditerranéen est la condition de son autonomie et de sa croissance. Dès lors, certaines recommandations axées sur les grands défis et les grands facteurs de convergence euro-méditerranéennes peuvent être proposées :

1. Investir dans le capital humain en favorisant la mobilité (autoriser la migration temporaire pour des services contractualisés et des projets co-financés par l'UPM) et la qualification des personnes (création d'un socle de base commun et d'un réseau euro-méditerranéen de formations professionnelles et de reconnaissance-accréditation des compétences et des diplômes ; soutenir le projet d'Université euro-méditerranéenne et approfondir ErasmusMed,...).
2. Accélérer les transferts de savoirs, de compétences et de technologies (1) en favorisant l'émergence de « pôles de compétitivité » (*clusters*) et de



recherche euro-méditerranéens sur des secteurs porteurs ou riches en emploi (technologies de l'information et de la communication pour les services, techniques agricoles et d'efficacité énergétique, etc.) ; (2) en resserrant les arbitrages de localisation sur une base régionale : de ce point de vue, la mise en place d'un système de préférences régionales allant au-delà du libre-échange et fondée sur des critères de qualité sociale, sanitaire et environnementale contribuerait à accélérer les transferts de capitaux et de savoir-faire.

3. Créer un espace institutionnel commun accompagné de transferts, un statut avancé bénéficiant de fonds de « préadhésion » au marché intérieur (signifiant l'établissement progressif des quatre libertés de circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes), et approfondir les discussions sur le processus d'adhésion des pays candidats à l'Union européenne.

4. Engager un processus de certification méditerranéenne centrée sur les services et l'agriculture dans un premier temps, avec un label méditerranéen garantissant une qualité sanitaire (mise en place d'une agence sanitaire) et environnementale en matière agricole, un niveau de compétence et de qualité de services pour les prestations de services.

5. Sélectionner les projets de l'UPM (co-financement) sur leur potentiel de création d'emploi, et/ou de sobriété énergétique.

6. Créer un fonds méditerranéen environnemental visant, d'une part à renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des pays sud et est méditerranéens et des Balkans, d'autre part à finan-

cer les projets d'infrastructures de transport d'énergies renouvelables et de transport collectif alternatif au mode routier, les projets de développement propre réduisant les gaz à effet de serre, les projets de rationalisation de la demande en eau et d'efficacité énergétique en particulier dans le résidentiel-tertiaire. Mettre en place un fonds solaire euro-méditerranéen.

7. Mettre en place une banque méditerranéenne d'investissement, fondée sur les mêmes principes que la BEI, et conçue pour favoriser le financement des PME, acteurs clés en matière de création de richesse et de l'emploi.

8. Intensifier les réseaux de transports au sud de la méditerranée en vue de favoriser la fluidité des échanges commerciaux Sud-Sud, avec une attention particulière au transport multimodal permettant une meilleure optimisation du coût de la logistique.

9. Elaborer une politique commune de sécurité alimentaire (dispositifs mutualisés d'assurance des risques agricoles ; constitution de stocks de sécurité et élaboration de mécanismes d'intervention d'urgence) et de développement rural (infrastructures matérielles et immatérielles des filières ; formations managériales et technologiques)

10. Créer un observatoire euro-méditerranéen permanent chargé de suivre la convergence ou la divergence du développement de la Méditerranée, d'évaluer l'efficacité des mesures éventuelles qui seront prises pour l'intégration méditerranéenne et de sensibiliser les opinions publiques de tous les pays riverains sur ces questions.

En dehors des signataires, ont participé à la réflexion du consortium «Méditerranée 2030» et soutenu son action, les organismes suivants : **Centre d'Etudes Appliquées et de Prospective** (Algérie) ; **CeSPi, Centro Studi di Politica Internazionale** (Italie) ; **Commissariat Général à la Planification et à la Prospective** (Algérie) ; **Direction de la prospective, Ministère des Affaires étrangères** (France) ; **Observatoire méditerranéen de l'énergie** ; **State Planning Organization** (Turquie)



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

L'Institut de prospective économique du monde méditerranéen, IPEMED, est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2006. Think tank promoteur de la région méditerranéenne, il a pour mission de rapprocher par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée. Il est indépendant des pouvoirs politiques dont il ne reçoit aucun financement. → www.ipemed.coop

Les réseaux économiques professionnels transméditerranéens



Soutenir et coordonner les initiatives de maillage socioprofessionnel du territoire régional

RÉSUMÉ

DEPUIS LE LANCEMENT DU PROCESSUS de Barcelone en 1995 et souvent grâce à lui, un grand nombre d'initiatives de la société civile tissent un réseau transméditerranéen de coopération et de solidarités multiples dans le domaine économique (audiovisuel, postes, transporteurs d'électricité, oncologues, professionnels du capital investissement, collectivités locales...).

Mais faute d'une coordination suffisante, ces initiatives restent dispersées. Elles ne parviennent pas à mailler le territoire d'une manière profonde. En comparaison, les pays riverains de la Mer Baltique associent, sous l'impulsion des gouvernements qui forment le Conseil des Etats de la Mer Baltique, leurs ports, leurs transporteurs, leurs villes, leurs universités...

PROPOSITIONS D'ACTION DE L'UPM

L'UPM :

- reconnaît la pertinence du travail des réseaux professionnels pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée;
- apprécie la diversité de leurs approches et salue leur autonomie stratégique;
- reconnaît leurs quatre objectifs : échanges d'expériences, harmonisation des normes et procédures, mise en place de formations professionnelles communes, constitution en alliance si possible;
- leur propose de faire masse en tenant, autant que faire se peut, une réunion annuelle en même temps et dans le même lieu au cours d'une grande manifestation emblématique commune, afin de faciliter les synergies et de renforcer leur visibilité ;
- établit et labellise une liste des réseaux économiques professionnels transméditerranéens dont elle soutiendra financièrement le développement;
- alloue une enveloppe totale d'un million d'euros annuels pour la coordination et le soutien au fonctionnement de ces réseaux – indépendamment des financements spécifiques que chaque réseau, dans sa pleine autonomie stratégique, pourra mobiliser pour ses projets propres ;
- facilite la mobilité professionnelle des agents et partenaires des réseaux labellisés UPM.

1. Le contexte : beaucoup de réseaux professionnels, mais pas de maillage régional

DEPUIS LE LANCEMENT du processus de Barcelone en 1995 et souvent grâce à lui, un grand nombre d'initiatives de la société civile tissent un réseau transméditerranéen de coopération et de solidarités multiples. Mais faute d'une coordination suffisante, qui soit respectueuse de leur autonomie stratégique, ces initiatives restent dispersées. Elles ne parviennent pas à mailler le territoire d'une manière profonde. En comparaison, les pays riverains de la Mer Baltique associent, sous l'impulsion des gouvernements qui forment le Conseil des Etats de la Mer Baltique, leurs ports, leurs villes, leurs universités...

Depuis quelques années, aussi bien les groupements professionnels sectoriels (audiovisuel, postes, transporteurs d'électricité, oncologues, professionnels du capital investissement...) que les collectivités territoriales (CRPM, Cités Unies de la Méditerranée, Arc Latin...) multiplient les échanges entre les deux rives. D'autres sont en train d'émerger, dans le ferroviaire, dans l'urbanisme, avec les professionnels de l'eau, les agences de bassin, les vétérinaires... Ces réseaux transméditerranéens restent largement ignorés, alors qu'ils sont porteurs d'échanges dans la durée et de création de confiance. C'est d'autant plus dommage que ces acteurs identifient facilement les points de blocage concrets (normes techniques et commerciales incompatibles, manque d'échange d'expériences, difficultés de circulation dans la région, etc.) à partir desquels, s'ils étaient levés par les pouvoirs publics, la société civile accélérerait le rapprochement des deux rives.

2. Les quatre objectifs d'une meilleure coordination

- RECONNAÎTRE LA PERTINENCE du travail de ces réseaux professionnels pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée ;
- PROPOSER AUX RÉSEAUX DE FAIRE MASSE, d'être visibles et de coopérer, en tenant, autant que faire se peut et sans remise en cause de leur rythme naturel et de leurs réunions spécifiques, une réunion annuelle en même temps et dans le même lieu au cours d'une grande manifestation emblématique commune. Cela permettrait (1) d'identifier les réseaux existants et les soutenir ; (2) de coordonner leur action opérationnelle et de bénéficier des synergies ; (3) de donner à ces acteurs de la société civile l'opportunité d'unifier leur message et de pouvoir ainsi mieux s'adresser aux décideurs.

- FINANCER DES RÉSEAUX qui sont peu coûteux, et dont l'impact pour la région peut être énorme (forte capacité de démultiplication dans les milieux professionnels de chacun des pays), mais qui manquent souvent du minimum de moyens pour pérenniser leur action commune ;
- SOUTENIR particulièrement les actions des réseaux professionnels qui pourraient s'insérer dans le cadre d'une politique méditerranéenne de maillage du territoire régional (ports, agences d'urbanisme, transports ferroviaires, technopoles etc.) ayant pour objectif la réalisation des interconnexions entre les deux rives et l'échange de bonnes pratiques.

3. Les réseaux professionnels actifs (liste non exhaustive)

- BUSINESSMED (Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises, www.umce-med.org) est constituée des fédérations patronales des pays méditerranéens : CGEA (Algérie), OEB (Chypre), FEI (Egypte), MAI (Israël), JCI (Jordanie), ALI (Liban), MFOI (Malte), CGE (Maroc), PFI (Territoires Palestiniens), FSCC & CCI (Syrie), Utica (Tunisie), Tusiad et Tisk (Turquie). La CNPM (Mauritanie), Confindustria (Italie), la FIG-SEV (Grèce) et le MEDEF (France) sont observateurs. L'UMCE agit en faveur de la transition vers l'économie de marché et la libéralisation des échanges entre pays membres.
- ASSOCIATION OF ORGANISATIONS OF MEDITERRANEAN BUSINESSWOMEN (www.afaemme.org) est composée d'associations de femmes chefs d'entreprise, originaires d'Espagne, de Syrie, du Maroc, d'Algérie, de France, d'Italie, de Croatie, d'Albanie, de Grèce, de Malte, de Chypre, de Turquie, du Liban, d'Egypte et de Jordanie. Elle promeut l'égalité au travail, et le développement des relations entre femmes d'affaires méditerranéennes.
- YOUNG MEDITERRANEAN LEADERS (YML, www.ymlforum.org) œuvre au rapprochement des deux rives de la Méditerranée sur la base de projets concrets, en s'appuyant sur l'énergie des jeunes décideurs méditerranéens. Le réseau des YML se réunit une fois par an pour réfléchir à des moyens d'action afin de donner corps à la Méditerranée. Ce Forum de deux jours se tient alternativement sur les rives nord et sud et réunit 250 jeunes décideurs autour d'orateurs prestigieux.
- La région compte plusieurs associations d'anciens élèves d'universités ou grandes écoles travaillant sur les deux rives de la Méditerranée : l'Association des Marocains des Grandes Ecoles (AMGE, www.amge-caravane.com), l'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE, www.atuge.org), le Réseau des Algériens diplômés des Grandes Ecoles

françaises (REAGE, www.reage.org), l'Union des Jeunes Euro Maghrébins (UJEM, www.ujem.org), etc.

- LA FÉDÉRATION MÉDITERRANÉENNE DES RESSOURCES HUMAINES (France, Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, Portugal, www.fmrh.org) promeut les politiques de gestion des ressources humaines, dans les entreprises publiques et privées, par l'échange des expériences des associations membres.

- EUROMED CAPITAL FORUM ([capital investissement, www.euromed-capital.com](http://capitalinvestissement.com)) rassemble les fonds de private equity et de capital risque intervenant en Méditerranée, diffuse les bonnes méthodes pour la création et le financement des PME. Il rassemble tous les ans cinq cents responsables de fonds.

- LE CLUB PPP MED AFRIQUE, lancé en 2008 par le Club des Partenariats Public-Privé (www.club-ppp.org), développe les synergies entre les acteurs publics et privés des pays méditerranéens, réfléchit aux opportunités des PPP dans différents secteurs, et diffuse les retours d'expériences.

- L'EUROMED POSTAL a tenu en juillet 2007 son colloque constitutif en associant toutes les Postes des pays riverains. L'objectif de l'association est de faciliter les transactions postales, d'harmoniser les normes techniques et commerciales, de développer les services demandés par les populations et les PME de la Méditerranée, de multiplier les échanges d'expériences. À Alexandrie, en septembre 2010, a été constituée l'EPC (Euromed Post Community).

- LE RÉSEAU MÉDÉLEC (www.medelec.org) existe depuis quatre ans et regroupe les producteurs et distributeurs d'électricité du pourtour de la Méditerranée. Il est fortement soutenu par l'UCTE (Union de Coordination de Transport de l'Électricité), l'AUPTDE (association des électriciens des pays Arabes), Comelec (l'Union des électriciens du Maghreb), et l'OME (Observatoire Méditerranéen de l'Énergie).

- MEDENER (www.cres.gr/medener) est l'association méditerranéenne des agences nationales de conservation de l'énergie: Ademe (France), Almee (Liban), Aner (Tunisie), Aprue (Algérie), Ageen (Portugal), CDER (Maroc), Cres (Grèce), Enea (Italie), Idae (Espagne), Nerc (Jordanie), OEP (Égypte) et PEC (Territoires Palestiniens). Elle travaille à un partenariat régional dans l'utilisation efficiente de l'énergie et la protection de l'environnement.

- LA FÉDÉRATION DES EXPERTS COMPTABLES MÉDITERRANÉENS (www.fcmweb.org), constituée à Rome le 28 octobre 1999, a pour objectifs la coopération entre les experts comptables des deux rives, le suivi de la réglementation et des évolutions internationales de la profession, et l'assistance technique aux membres. Fédérations ou ordres des experts comptables représentés : Albanie, Bulgarie, Égypte, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Roumanie, Serbie, Espagne, Turquie, Tunisie.

- L'ASSOCIATION DE RADIOTHÉRAPIE ET D'ONCOLOGIE DE LA MÉDITERRANÉE (Arome,

www.aromecancer.org) rassemble les oncologues et d'autres professionnels prenant en charge les cancers dans le pourtour méditerranéen. L'objectif est de favoriser l'échange d'informations, la diffusion des bonnes pratiques, les projets collaboratifs de soins, de recherche et d'enseignement.

- LA CONFÉRENCE PERMANENTE DE L'AUDIOVISUEL MÉDITERRANÉEN (COPEAM, www.copeam.org) est un forum permanent de coopération des acteurs de l'audiovisuel euroméditerranéen. Un de ses axes stratégiques est la création d'une chaîne multiculturelle multilingue méditerranéenne par satellite.

- L'UNION MÉDITERRANÉENNE DES ARCHITECTES (UMAR, www.umar.org), fondée en 1994 à Rabat, rassemble les organisations nationales des architectes des pays méditerranéens. Elle s'attache à rappeler que l'architecture est d'intérêt public, et joue un rôle clé dans l'aménagement de l'espace.

- L'ASSOCIATION ANIMA INVESTMENT NETWORK (www.animaweb.org), mise en place en 2006 par vingt organisations publiques, a pour mission la veille économique et la détection de projets d'investissement au bénéfice des pays méditerranéens et de leurs agences de développement; l'analyse et l'observation des projets d'IDE, des microprojets, des fonds d'investissement.

- LA COMMISSION INTERMÉDITERRANÉENNE DE LA CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES (CRPM, www.medregions.com) est un instrument de coopération décentralisée entre régions méditerranéennes des deux rives. Elle est également un forum destiné à promouvoir la montée en puissance de l'échelon régional dans le monde méditerranéen.

- LE REMOB (Réseau euroméditerranéen des organismes de bassins), regroupe au Liban tous les organismes qui régulent l'usage des eaux dans les bassins hydrologiques.

- L'UMEV (Union méditerranéenne des écoles de vétérinaires) a été constituée les 7 et 8 octobre 2010 à l'École vétérinaire de Maisons-Alfort.



4. Les réseaux en développement ou à promouvoir

- MED-FER : dans le prolongement méditerranéen de la politique des réseaux trans-européens, il s'agit de promouvoir au Sud le développement des transports ferroviaires afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser, pour des raisons d'efficacité économique, des espaces urbains denses et connectés. Dans le cadre de l'UIC, et avec une forte implication de la SNCF, Med-Fer pourrait : harmoniser les standards pour les interconnexions transnationales; jouer une fonction de conseil sur la séparation entre infrastructure et



exploitation; faciliter les partenariats industriels Nord-Sud; promouvoir le train dans les transports urbains et interurbains; coordonner des actions de formation dans le domaine.

- LE « RÉSEAU DES RÉGULATEURS DES MARCHÉS FINANCIERS DES DEUX RIVES DE LA MÉDITERRANÉE » qui œuvre pour la mise en place d'un cadre de supervision commun et de méthodologies de travail harmonisées, afin de favoriser la convergence en matière de régulation et développer des accords de reconnaissance mutuelle des bourses de valeurs mobilières des deux rives de la Méditerranée.

- MED-URBA : ce réseau rassemblerait les agences d'urbanismes (ou leurs équivalents) des villes des pays riverains de la Méditerranée. Il aiderait à faire face à l'immense enjeu urbain en Méditerranée: enjeu environnemental (concentration littorale, plans de déplacements urbains...); enjeu social (accès aux services essentiels et au logement); enjeu économique (système de transport, développement de technopôles...).

- MED-DROIT: une coordination des réseaux des professions juridiques méditerranéennes (notaires, avocats...), est en préparation, qu'il faudrait soutenir.

- META (www.meta-tourism.com): une association en cours de création, qui se propose d'organiser en Méditerranée un rassemblement des professionnels privés et publics du tourisme et des voyages.

- FORUM SYNDICAL EURO-MÉDITERRANÉEN (www.euromed-trade-union-forum.org).

Pourraient également être développés: Med-Ports, l'Euromed des parcs naturels régionaux et nationaux, l'Euromed des agences nationales de sécurité sanitaires des aliments, etc.

La plupart des réseaux existants ont besoin d'un soutien pour assurer leur développement, qui reste récent et fragile: 25 κ€ par réseau.

Certains des réseaux ont suffisamment d'ancienneté et de dynamisme pour financer leur activité. Mais il faut des moyens communs pour assurer leur mise en synergie, leur valorisation à travers un portail web commun (15 κ€ annuels), la promotion de leurs activités. Cela suppose l'activité d'un équivalent temps plein (50 κ€ par an), dont une des fonctions sera par ailleurs d'identifier les autres réseaux existants et non évoqués dans la présente note, ainsi que tous ceux qui naîtront dans les années à venir.

Enfin l'organisation de la conférence annuelle cadre rassemblant l'ensemble de ces réseaux, demande une logistique spécifique: 100 κ€ par an.

Le budget d'ensemble est d'un million d'euros par an (en κ€ TTC):

ANNÉE	1	2	3	4
Réseaux naissants				
année 1: 50 κ€				
-> année 4: 20 κ€	400	350	300	250
Réseaux existants				
année 1: 25 κ€				
-> année 4: 20 κ€	600	550	500	500
Conférence annuelle cadre des réseaux	100	100	100	100
Animation (chargé de mission, web, et frais généraux liés)	75	75	75	75
TOTAL	1175	1075	975	925

Ce budget de coordination et soutien au fonctionnement des réseaux professionnels trans-méditerranéens s'entend indépendamment des financements que chacun d'entre eux, dans sa pleine autonomie stratégique, trouvera (y compris le cas échéant auprès de l'UPM) pour financer ses projets propres.

5. Les moyens nécessaires

CERTAINS DES RÉSEAUX sont à monter, ce qui suppose un soutien financier pour leur séminaire inaugural et un accompagnement durant les premières années: 100 et 50 κ€ par réseau la première année.

